



2024

Rapport  
du budget Primitif

.....

toulouse  
métropole

## Table des matières

Contexte économique et financier.....	3
Budget consolidé.....	5
Budget principal.....	7
I. La chaîne de l'épargne et l'équilibre du budget.....	7
II. La section de fonctionnement.....	8
A. Les recettes de fonctionnement.....	8
B. Les dépenses de fonctionnement.....	14
III. L'investissement et son financement.....	19
A. Les dépenses d'investissement.....	19
B. La Programmation Pluriannuelle d'Investissement.....	20
C. Le financement de l'investissement.....	24
L'endettement.....	26
D. L'endettement du budget principal.....	26
E. Présentation consolidée de tous les budgets.....	27
Budget annexe Assainissement.....	29
Budget annexe Eau Potable.....	31
Budget annexe Infrastructures Métropolitaines de Télécommunications.....	34
Budget annexe Activités Immobilières.....	36
Budget annexe Lasbordes.....	38
Budget annexe ZAC Oncopôle.....	40
Budget annexe Crématorium.....	42
Budget annexe Pompes Funèbres.....	44
Budget annexe Collecte et Valorisation des Déchets.....	46
Budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.....	48
Budget annexe ZAC Francazal.....	51

## Contexte économique et financier

### 1. Un contexte économique encore fragile malgré un ralentissement de l'inflation

Le taux de croissance du PIB retenu dans la loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) 2023-2027 actualisée est de +1 % en euros constants. En effet, au niveau national, l'activité économique a peu évolué dans l'industrie ces derniers mois et a faiblement progressé dans les services marchands et le second œuvre du bâtiment. Sur le territoire toulousain néanmoins la reprise économique s'est installée, avec des secteurs notamment aéronautique et spatial qui tirent l'activité. Le chômage devrait continuer à baisser, malgré l'attractivité du territoire dont la population augmente. Les prix sont en baisse pour les matières premières et ceux des produits finis se stabilisent. Ainsi, après le pic connu au second semestre 2022, l'inflation poursuit son ralentissement entamé au printemps 2023 et devrait atteindre 2,6% en 2024.

Dans ce contexte, la Métropole devrait bénéficier d'une revalorisation encore significative des valeurs locatives en 2024 mais pâtirait d'une perspective de croissance plus faible faisant peser l'incertitude sur ses recettes.

### 2. Des perspectives de croissance moindre qui pèsent lourdement sur les recettes de fonctionnement

La loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) 2023-2027 prévoit de ramener le déficit public sous la barre des 3 % du produit intérieur brut (PIB) d'ici quatre ans. Après une stabilisation à 4,8 % en 2022 et 4,9 % en 2023, le déficit public serait ramené à 4,4 % en 2024, pour atteindre 2,7 % en 2027. La dette des administrations locales représente 9,3 % du volume national de l'endettement, contre plus de 80 % pour les administrations centrales (État et Sécurité sociale). La trajectoire d'endettement en point de PIB des collectivités serait en diminution alors que celle de l'État continuerait d'augmenter, augmentation qui devrait être amortie par le désendettement des collectivités et des administrations sociales. Le PLPFP 2023-2027 prévoit aussi un objectif de baisse de 0,5 % en volume des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales. Aucun mécanisme coercitif n'est prévu, le gouvernement misant sur l'association des collectivités locales à la maîtrise des dépenses publiques à travers le Haut Conseil des Finances Publiques Locales.

Les pertes financières issues des deux grandes réformes fiscales (disparition de la CVAE, suppression de la TH des résidences principales), devaient être compensées à l'euro/euro par l'octroi d'une quote-part de TVA. Aujourd'hui, Toulouse Métropole constate que cet engagement de l'Etat n'est pas tenu. Le système de compensation retenu à la suite de la suppression de la CVAE revient en effet à priver les collectivités de la reprise économique constatée en 2021 et 2022. Le montant de TVA perçu en remplacement de la CVAE s'élève ainsi à 106,5 M€ en 2023, soit un montant inférieur de 7,4 M€ au produit de CVAE qui aurait dû être perçu par Toulouse métropole en 2023 (113,9 M€).

En effet, pour Toulouse-Métropole, l'État a notifié début 2023 un produit de TVA basé sur une hypothèse de croissance de +6,1 % par rapport au produit national de l'année 2022. Au PLF 2024, l'État a révisé à la baisse cette prévision en fixant un taux de croissance de +3,7 %. Le produit de Toulouse Métropole s'élèvera donc à 207,9 M€ contre un prévisionnel de 212,6 M€ (- 4,8 M€). Par ailleurs, la part de TVA qui a remplacé la CVAE a également été inscrite dans le budget primitif de 2023 avec une hypothèse de croissance de +6,1 %.

Avec la révision du taux à +3,7 %, ce produit ne sera que de 106,5 M€ au lieu de 108,9 M€ (-2,4 M€). Ainsi, entre la prévision de début d'année et le montant finalement perçu de TVA pour Toulouse Métropole, une différence de 7,2 M€ de recettes est constatée.

### **3. Malgré une inflation qui reste élevée, la métropole continuera de préserver le pouvoir d'achat des habitants et d'investir pour l'avenir**

Les prix de l'énergie semblent refluer, mais l'augmentation des coûts continue de se diffuser avec un décalage de quelques mois. Malgré ce contexte contraint, cette année encore le budget primitif de la métropole vise à préserver le pouvoir d'achat des habitants en n'augmentant ni les taux d'imposition, ni les tarifs des prestations qui leur sont proposées. Par ailleurs, il s'agit aussi de maintenir un niveau d'investissement important pour préparer l'avenir.

Pour la Métropole, la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) de la mandature fixe les grandes orientations en matière d'investissements pour un montant global de 2,34 Md€ pour la période 2021-26 et marque son fort engagement dans la relance économique et la transition écologique, tout en préservant ses grands équilibres financiers. Le budget de la Métropole de 2024 maintient une dynamique importante, avec le lancement de grands projets structurants tels que la construction de la ligne ferroviaire à grande vitesse (LGV), la poursuite des aménagements notamment le long de l'avenue de Latécoère, les travaux du Techno Centre sur le site d'Atlanta, ou encore la poursuite des projets du Grand Parc Garonne (reconversion de l'Île du ramier et protection de la biodiversité). Les travaux de la 3<sup>ème</sup> ligne de métro qui ont débuté sur tout le territoire complètent ces projets.

La Métropole de Toulouse diminuera son fonds de roulement, constitué opportunément lorsque les taux étaient très favorables, afin de financer l'investissement, qui ne connaîtra pas de pause en cette fin de mandat.



## Budget consolidé

En M€	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget Principal	1 045,47	1 045,47	605,40	605,40	1 650,87	1 650,87
Assainissement	34,93	34,93	43,85	43,85	78,78	78,78
Eau	25,11	25,11	42,56	42,56	67,67	67,67
Gemapi	7,35	7,35	6,74	6,74	14,09	14,09
Oncopôle	29,80	29,80	33,70	33,70	63,50	63,50
ZAC Francazal	10,54	10,54	9,25	9,25	19,79	19,79
Activités Immobilières	15,52	15,52	8,62	8,62	24,14	24,14
IMT	5,64	4,78	3,73	3,73	9,37	8,51
Lasbordes	0,42	0,42	0,06	0,06	0,48	0,48
Pompes Funèbres	3,21	3,21	0,21	0,21	3,42	3,42
Crématorium	2,02	2,02	0,57	0,57	2,58	2,58
Déchets	118,45	118,45	16,11	16,11	134,56	134,56
<b>Budget Agrégé</b>	<b>1 298,45</b>	<b>1 297,59</b>	<b>770,79</b>	<b>770,79</b>	<b>2 069,25</b>	<b>2 068,39</b>
Mouvements réciproques	15,90	15,90	1,64	1,64	17,54	17,54
<b>Budget Consolidé (Ordre + Réel)</b>	<b>1 282,55</b>	<b>1 281,69</b>	<b>769,15</b>	<b>769,15</b>	<b>2 051,70</b>	<b>2 050,84</b>

Le budget de la Métropole se compose désormais d'un budget principal et de 11 budgets annexes.

Pour l'exercice 2024, le montant total des inscriptions budgétaires s'élève à **2,1 Md€**.

Ce chiffre inclut toutes les dépenses qu'elles soient réelles ou d'ordres et les mouvements internes entre les budgets (subventions aux budgets annexes, écritures prévisionnelles de refacturation...).

Tous budgets confondus, les **dépenses réelles consolidées**, retraitées des mouvements réciproques entre budgets sont de 1 731 M€.

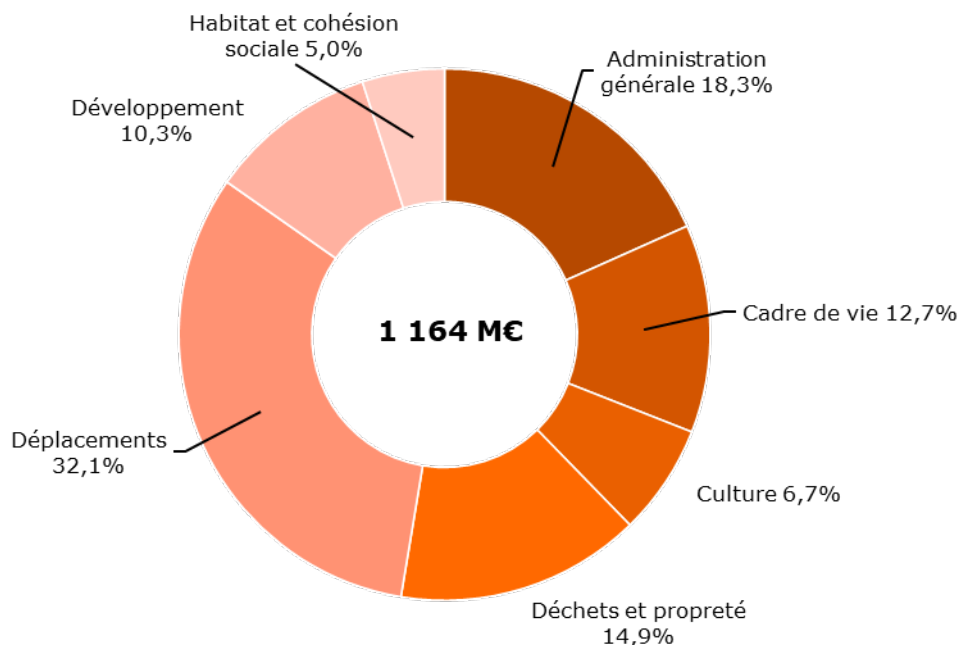
Les principales politiques publiques portées par Toulouse Métropole sont :

- 1. La mobilité** occupe la part la plus importante du budget avec 372,8 M€, soit près de 32 % du budget de la Métropole. Dans ce montant, la part de la contribution à Tisséo Collectivité est prépondérante (139 M€ dont 30 M€ prévisionnels en cas où les coûts de l'énergie le nécessiteraient) ainsi que les enveloppes de voirie pour 83,6 M€.
- La part relative à la compétence « **propreté et déchets** » représente 15 % du budget de Toulouse Métropole (contre 13 % en 2023), soit un montant de 177,8 M€ répartis entre la compétence propreté pour 57,98 M€ et 120 M€ pour la compétence déchets. Le transfert à DECOSET du centre de tri explique la tendance.
- Le « **cadre de vie** » représente 13 % du budget de Toulouse Métropole (130,8 M€) et regroupe l'offre de services de la Métropole vers la population notamment en matière :
  - d'environnement, avec le budget annexe relatif à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), l'assainissement (pluvial, défense incendie, eau potable et eaux usées) dans le cadre des budgets annexes « Eau » et « Assainissement » ;
  - de prévention des incendies, avec notamment la contribution au SDIS, pour 22,8 M€ ;
  - d'offre de loisirs et de sports pour 13,5 M€ ;

- d'opérations funéraires pour 7,3 M€, dans le cadre des budgets annexes « Pompes funèbres » et « Crématorium » et du fonctionnement des cimetières métropolitains.
4. Avec 10 % des dépenses (114 M€), la compétence « **développement** » rassemble le développement économique (52 M€) et l'aménagement urbain (62 M€).
- La compétence développement économique porte notamment le budget annexe « Activités Immobilières » (pépinières, B612, etc.), les budgets annexes « IMT », « Oncopôle » et « Lasbordes », la contribution à l'Agence d'attractivité, les actions de coopération internationale et européenne.
  - L'aménagement porte quant à lui toute la masse salariale et les crédits d'études liés aux opérations d'aménagement ainsi que les participations aux différentes ZAC et à la concession du Grand Matabiau, Quai d'Oc.

Le graphique ci-dessous représente les dépenses consolidées des services opérationnels retraitées des mouvements réciproques (hors dépenses financières et reversements aux communes) ventilées par secteur d'activité métropolitaine :

**Répartition des dépenses de la collectivité par secteur**  
(Dépenses consolidées des services opérationnels, fonctionnement et investissement)



# Budget principal

## I. La chaîne de l'épargne et l'équilibre du budget

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers)</b>	<b>968,28</b>	<b>1 011,29</b>	<b>4,4%</b>	<b>43,01</b>
Produits des services	48,10	47,20	-1,9%	-0,90
Impôts et taxes	710,11	746,94	5,2%	36,82
Compensations fiscales	62,62	66,81	6,7%	4,19
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	132,45	132,87	0,3%	0,41
Autres produits de gestion courante	14,75	16,94	14,8%	2,19
Autres recettes de fonctionnement	0,24	0,54	125,0%	0,30
<b>Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)</b>	<b>833,30</b>	<b>888,61</b>	<b>6,6%</b>	<b>55,31</b>
Achats de biens et services	95,70	97,37	1,7%	1,67
Charges de personnel	203,36	219,99	8,2%	16,63
Reversements aux communes	318,84	323,07	1,3%	4,23
Fonds de péréquation et autres reversements	5,23	4,14	-20,8%	-1,09
Subventions, participations et contributions	199,14	230,90	15,9%	31,76
Autres charges de gestion courante	10,83	12,93	19,4%	2,10
Autres charges de fonctionnement	0,20	0,21	9,0%	0,02
<b>Epargne de gestion</b>	<b>134,98</b>	<b>122,68</b>	<b>-9,1%</b>	<b>-12,30</b>
Charges financières nettes	21,40	23,07	7,8%	1,66
<b>Epargne brute</b>	<b>113,57</b>	<b>99,61</b>	<b>-12,3%</b>	<b>-13,96</b>
Taux d'épargne brute	11,73%	9,85%	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	77,61	80,05	3,1%	2,44
<b>Epargne nette</b>	<b>35,96</b>	<b>19,56</b>	<b>-45,6%</b>	<b>-16,40</b>
Taux d'épargne nette	3,71%	1,93%	-	-
<b>Dépenses réelles d'investissement (hors dette)</b>	<b>463,44</b>	<b>401,76</b>	<b>-13,3%</b>	<b>-61,68</b>
<b>Recettes réelles d'investissement (hors dette)</b>	<b>129,78</b>	<b>131,18</b>	<b>1,1%</b>	<b>1,40</b>
<b>Emprunt d'équilibre</b>	<b>297,70</b>	<b>251,02</b>	<b>-15,7%</b>	<b>-46,67</b>

La progression de près de 43 M€ des recettes de fonctionnement s'explique à titre principal par l'évolution de la taxe foncière (+20 M€) et la TVA (+14 M€) dont la progression est directement liée à la conjoncture économique.

La hausse du volume des charges de fonctionnement est de 6,6 % soit +55,3 M€. Le BP 2024 intègre une contribution exceptionnelle à Tisséo Collectivités de 30 M€, en sus de la trajectoire fixée dans le cadre de l'étude de soutenabilité budgétaire afin de compenser les surcoûts énergies et inflation. Ces derniers ne seront versés qu'en cas de besoin. Les diverses mesures qui impactent la masse salariale pèsent pour 16,6 M€ dans l'évolution des dépenses.

La progression des dépenses conjuguée à une évolution des recettes de fonctionnement permet de projeter **une épargne nette à 19,6 M€**. **Hors le montant de 30 M€ de contribution exceptionnelle à Tisséo Collectivité, elle est stable par rapport à l'épargne nette du BP2023.**

Le niveau des dépenses d'investissement prévu au budget primitif est en phase avec le rythme d'une quatrième année de mandature qui intègre une grande partie des projets inscrits dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements avec un montant de dépenses réelles hors dette et reversement de fiscalité de 399,5 M€.

En conséquence, au stade du budget primitif, le financement de la section d'investissement nécessite l'inscription d'un emprunt d'équilibre de près de 251 M€.

## II. La section de fonctionnement

### A. Les recettes de fonctionnement

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
Produits des services	48,10	47,20	-1,9%	-0,90
Impôts et taxes	710,11	746,94	5,2%	36,82
Compensations fiscales	62,62	66,81	6,7%	4,19
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	132,45	132,87	0,3%	0,41
Autres produits de gestion courante	14,75	16,94	14,8%	2,19
Autres recettes de fonctionnement	0,24	0,54	125,0%	0,30
<b>Recettes de fonctionnement (hors prod. financiers)</b>	<b>968,28</b>	<b>1 011,29</b>	<b>4,4%</b>	<b>43,01</b>

La fiscalité au sens large comprenant les compensations fiscales représente près de 80 % des recettes de fonctionnement.

#### 1. Impôts, taxes et compensations fiscales

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Fiscalité professionnelle</b>	<b>366,66</b>	<b>389,32</b>	<b>6,2%</b>	<b>22,66</b>
Fiscalité directe	285,27	304,28	6,7%	19,01
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	168,90	178,71	5,8%	9,81
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	103,40	0,00	-100,0%	-103,40
Fraction de TVA - Fraction compensatoire de la CVAE	0,00	111,29	-	111,29
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	9,01	9,99	10,9%	0,98
Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER)	3,96	4,30	8,5%	0,34
Fiscalité reversée et compensations	81,39	85,04	4,5%	3,64
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	24,63	24,63	0,0%	0,00
Compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	13,58	13,37	-1,5%	-0,21
Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	43,18	47,03	8,9%	3,85
<b>Fiscalité des ménages</b>	<b>398,61</b>	<b>416,13</b>	<b>4,4%</b>	<b>17,52</b>
Fiscalité directe	181,95	192,51	5,8%	10,57
Taxe d'Habitation (TH)	9,58	10,50	9,6%	0,92
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	171,01	180,58	5,6%	9,57
Taxe sur Foncier Non Bâti et taxe additionnelle (TFNB)	1,36	1,44	5,7%	0,08
Fiscalité reversée et compensations	216,66	223,61	3,2%	6,95
Fraction compensatoire de TFPB et de TH (TVA)	210,81	217,21	3,0%	6,40
Compensation des exonérations de TF	5,86	6,41	9,4%	0,55
Compensation des exonérations de TH	0,00	0,00	-	0,00
<b>Autres impôts, taxes et compensations</b>	<b>7,46</b>	<b>8,30</b>	<b>11,3%</b>	<b>0,84</b>
Taxe de séjour et taxe additionnelle	5,46	6,30	15,4%	0,84
Prélèvement sur les produits des jeux	0,00	0,00	-	0,00
Divers impôts, taxes et compensations	2,00	2,00	0,0%	0,00
<b>Impôts, taxes et compensations fiscales</b>	<b>772,73</b>	<b>813,75</b>	<b>5,3%</b>	<b>41,01</b>

NB : sur la part de la taxe foncière, 35 % du produit concerne les locaux professionnels et 65% des locaux d'habitation.

L'année 2023 a été marquée par la suppression du produit Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et son remplacement par une part supplémentaire de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). Une première quote-part de TVA était déjà venue se substituer au produit de taxe d'habitation sur les résidences principales en 2021. Ces réformes ont provoqué une reconfiguration profonde du panier fiscal de Toulouse Métropole.



## Fraction de TVA

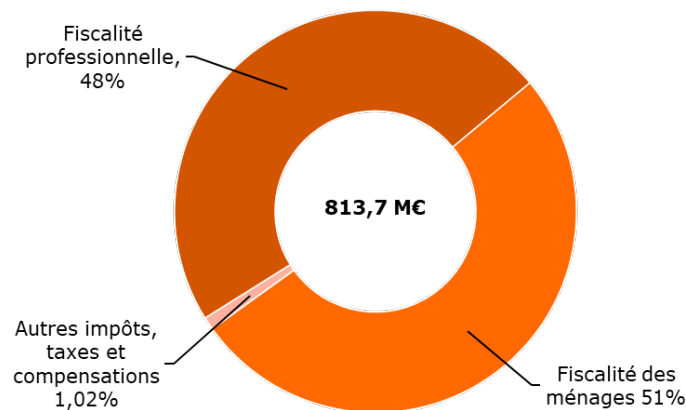
En 2021, une première quote-part de TVA est venue remplacer le produit de taxe d'habitation sur les résidences principales. En 2024, le produit au titre de cette quote-part inscrit au budget est de 217,21 M€, en croissance de 4,5% par rapport au montant à percevoir en 2023. Après une croissance de +8,6% constatée en 2022 et de +3,7% estimée pour 2023, ce niveau de progression de la TVA pour 2024 correspond aux anticipations du gouvernement.

A compter de 2023, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) a été remplacée par une part supplémentaire de TVA. En 2024, une croissance de ce produit de 4,5% est également prévue, soit 111,29 M€ inscrit au budget.

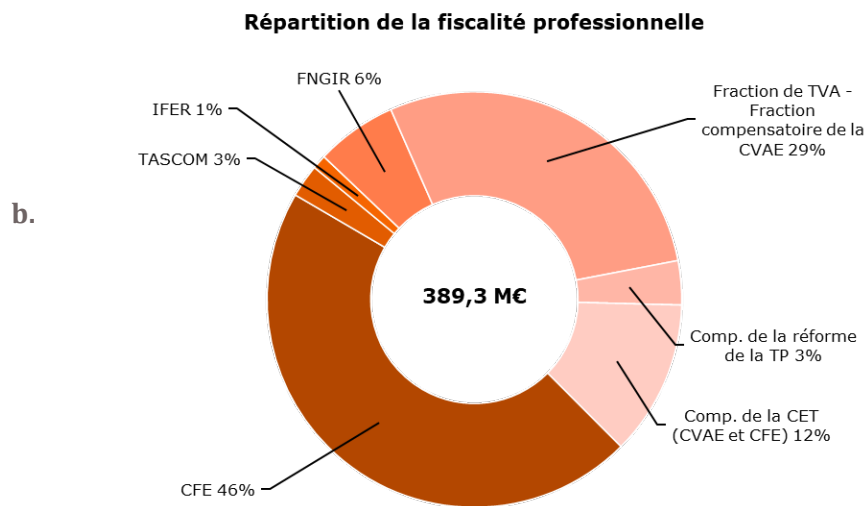
Ces deux fractions de TVA transférées constituent dorénavant près d'un tiers des recettes de fonctionnement des groupements à fiscalité propre. Basée sur la croissance de la TVA nationale de l'année en cours, leur évolution ne peut pas être anticipée. Un système de régularisations du produit perçu appliqué a posteriori vient en outre perturber la lisibilité des variations observées d'un exercice à l'autre.

L'hypothèse actuelle du gouvernement d'une évolution de +3,7% de la TVA en 2023 semble témoigner d'un net ralentissement de la dynamique de cette taxe, et ce malgré un niveau d'inflation toujours élevé.

### Répartition des impôts, taxes et compensations fiscales



## La fiscalité professionnelle



### i. La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 178,7 M€

Le produit inscrit au titre de la CFE pour 2024 est de 178,7 M€.

Il tient compte d'une stabilité physique des bases des établissements industriels associée à une revalorisation forfaitaire évaluée à +4,0 % en 2024.

Les locaux professionnels connaîtraient une évolution physique des bases contenue à 0,5 %. Pour ces locaux, la progression des tarifs révisés, qui permet depuis 2017 de déterminer la base d'imposition en fonction de la catégorie du local et de l'évolution des loyers recensés par l'administration des finances publiques, est anticipée à 1 %.

### ii. Les Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseaux (IFER) : 4,3 M€

L'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER) concerne les entreprises exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications. La prévision 2024 est établie avec une croissance contenue de 1% par rapport au produit perçu en 2023.

### iii. La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : 10 M€

Les commerces exploitant une surface de vente au détail de plus de 400 m<sup>2</sup> ou de 4 000 m<sup>2</sup> sur l'ensemble de leur réseau et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe à partir de 460 000€ sont soumis à la TASCOM, dont le tarif appliqué varie en fonction du chiffre d'affaires ramené au m<sup>2</sup>.

Compte tenu des perspectives économiques, le produit de TASCOM devrait connaître une croissance en 2024 estimée à 1% par rapport au produit à percevoir en 2023.

iv. *La Taxe de Séjour Intercommunale (TSI) : 6,3 M€*

Le produit de la TSI anticipé pour 2024 dépasse les niveaux observés en 2019 avant la crise sanitaire. Les reports d'échéances consentis aux hébergeurs dans le cadre de la politique métropolitaine de soutien au secteur du tourisme se sont achevés en 2023.

v. *Les dotations de neutralisation de la réforme de la taxe professionnelle : 38 M€*

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) sont issus de la réforme fiscale de 2010. Ils avaient comme objectif la neutralisation des impacts financiers de cette réforme, puisque le total des ressources fiscales après réforme, additionné à la DCRTP et au FNGIR était à l'origine équivalent au montant perçu avant réforme.

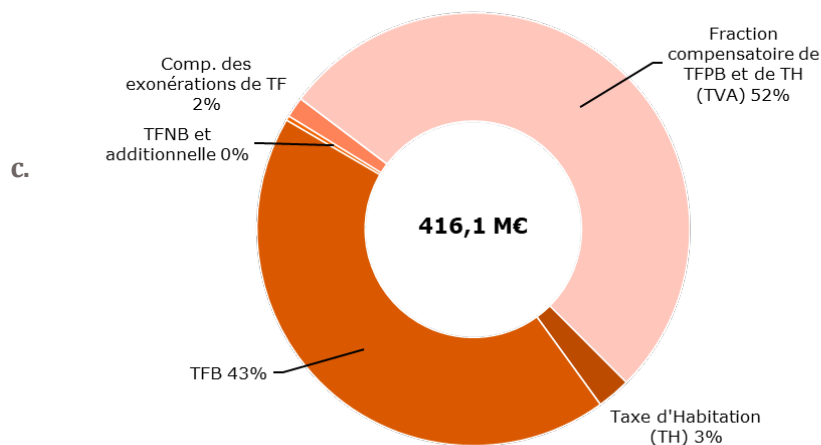
Depuis 2019, la DCRTP fait partie du périmètre des variables d'ajustements susceptibles de subir une minoration dont les modalités sont décidées chaque année en Loi de finances. A ce titre, cette dotation a déjà diminué de -0,4 M€ en 2019 et de -0,2 M€ en 2020. Dans sa rédaction actuelle, le projet de loi de finances pour 2024 prévoit une nouvelle ponction de la DCRTP, estimée à ce jour à -0,3 M€ pour 2024.

vi. *Les compensations fiscales : 47 M€*

Les compensations fiscales relatives à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) connaîtront en 2024 une évolution symétrique à l'évolution des bases exonérées auxquelles elles correspondent estimée à +4,0% en 2024 sous l'effet de la revalorisation forfaitaire des bases.

## La fiscalité ménage

### Répartition de la fiscalité des ménages



i. *La taxe d'habitation : 10,5 M€*

De la taxe d'habitation, seule demeure la part relative aux résidences secondaires dont l'évolution forfaitaire est déterminée à partir de la variation de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisée (IPCH) entre les mois de novembre 2022 et novembre 2023. Cette évolution est estimée à 4,0 %. Il est également fait l'hypothèse d'une croissance physique des bases de ces locaux de 1,0 % en 2024.

*ii. Le foncier bâti : 180,6 M€*

Le produit de foncier bâti a été estimé avec une progression physique des bases de 1 % pour les locaux d'habitation, de 0,5 % pour les locaux professionnels, et une stabilité pour les locaux industriels.

La revalorisation forfaitaire, appliquée aux locaux d'habitation et industriels, est fixée à 4,0% en 2024 (croissance estimée de l'IPCH de novembre à novembre). Pour les locaux professionnels, la progression des tarifs révisés est anticipée à 1 %.

*iii. Les compensations de taxes foncières : 6,4 M€*

Les compensations fiscales relatives aux taxes foncières sont prévues au budget avec une croissance correspondant à l'évolution des bases d'imposition. Elles évoluent principalement avec la croissance de la compensation relative à l'exonération de foncier bâti des locaux industriels, évaluée à +4,0% en 2024 sous l'effet de la revalorisation forfaitaire des bases.

## 2. Les dotations et participations

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	104,29	103,58	-0,7%	-0,71
DGF - Dotation d'intercommunalité	20,40	20,09	-1,5%	-0,31
DGF - Dotation de compensation	83,89	83,49	-0,5%	-0,40
FCTVA	0,35	0,35	0,0%	0,00
Participations	27,81	28,93	4,0%	1,12
<b>Dotations et participations (hors comp. fiscales)</b>	<b>132,45</b>	<b>132,87</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,41</b>

### a. La dotation d'intercommunalité

Les prévisions sont construites sur la base du Projet de Loi de Finances (PLF) 2024 qui prévoit, en l'état actuel de sa rédaction, une augmentation de l'enveloppe de la dotation d'intercommunalité de 90 M€ en 2024 (contre 30 M€ par an auparavant). Cette hausse serait financée pour un tiers par un abondement de l'État et pour deux tiers par écrêtement de la dotation de compensation des EPCI à fiscalité propre.

La reconduction des règles de répartition actuelles conduirait à une hausse limitée de la dotation d'intercommunalité, évaluée à +1 % en 2024 par rapport au montant notifié en 2023.

## b. La dotation de compensation

Cette dotation, issue de la Loi de finances 2004, correspond à l'ancienne compensation pour suppression de la part salaire de la taxe professionnelle. Elle fait partie de la Dotation globale de fonctionnement.

Cette dotation, qui constitue une variable d'ajustement de l'enveloppe de DGF, est en baisse régulière chaque année. Au regard du projet de loi de finances pour 2024, il est prévu une baisse de 2% du montant de cette dotation par rapport au montant notifié en 2023.

## 3. Les produits des services

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Redevances et recettes d'utilisation du domaine</b>	<b>10,99</b>	<b>9,79</b>	<b>-10,9%</b>	<b>-1,20</b>
Redevance d'occupation du domaine public	4,05	2,87	-29,2%	-1,19
Redevance stationnement et forfait post-stationnement	6,25	6,23	-0,2%	-0,02
Autres redevances d'utilisation du domaine	0,70	0,70	0,0%	0,00
<b>Redevances et droits des services</b>	<b>1,17</b>	<b>1,52</b>	<b>30,0%</b>	<b>0,35</b>
<b>Mise à disposition de personnel</b>	<b>11,62</b>	<b>11,42</b>	<b>-1,7%</b>	<b>-0,20</b>
<b>Remboursement de frais</b>	<b>18,40</b>	<b>17,56</b>	<b>-4,6%</b>	<b>-0,84</b>
<b>Autres produits des services</b>	<b>5,93</b>	<b>6,91</b>	<b>16,6%</b>	<b>0,99</b>
<b>Produits des services</b>	<b>48,10</b>	<b>47,20</b>	<b>-1,9%</b>	<b>-0,90</b>

La baisse des prévisions budgétaires pour ce poste de 0,9 M€ s'explique principalement par le niveau de remboursements de frais par la Mairie de Toulouse et les budgets annexes.

Les prévisions budgétaires pour ce poste de recettes se décomposent comme suit :

- **les redevances d'occupation et d'utilisation du domaine public** (-1,19 M€). Ce montant sera revu lors d'une étape intermédiaire pour intégrer les redevances d'occupation du domaine public :
  - les abris voyageurs dont la compétence devient métropolitaine conformément aux dispositions prévues par la loi MAPTAM ;
  - les panneaux publicitaires ;
  - les stations vélos.
 Ce transfert de produit depuis les communes fera l'objet d'une compensation via l'Attribution de Compensation.
- **le forfait post-stationnement** est stable par rapport à l'exercice 2023 depuis la mise en place par la Mairie de Toulouse du contrôle du stationnement payant par LAPI (lecture automatisée des plaques d'immatriculation) à compter du 16 août 2022.
- **les recettes des services publics tarifés augmentent de près de 1 M€ pour revenir à un niveau proche de celui de 2022.** Cette hausse s'explique principalement par le fait qu'en 2024, le mécanisme de report des recettes de ventes de chaleur à l'échéance de la délégation de service public de la Réseau de Chauffage Urbain MIRAIL ne s'applique plus. Ces recettes correspondent au montant des travaux d'extension du réseau prévu dans le cadre de l'avenant n° 13.



**Les refacturations à la Mairie de Toulouse et aux budgets annexes des interventions du budget principal de Toulouse Métropole** affichent une diminution de 0,84 M€ par rapport au BP 2023. Elle est due, principalement au niveau des charges refacturées aux budgets annexes (charges à caractère général dont les dépenses d'entretien et d'utilisation des véhicules, la masse salariale et les charges d'administration générale).

## B. Les dépenses de fonctionnement

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Dépenses d'intervention</b>	<b>509,23</b>	<b>561,40</b>	<b>10,2%</b>	<b>52,17</b>
Achats de biens et services	95,70	97,37	1,7%	1,67
Charges de personnel	203,36	219,99	8,2%	16,63
Subventions, participations et contributions	199,14	230,90	15,9%	31,76
Autres charges de gestion courante	10,83	12,93	19,4%	2,10
Autres charges de fonctionnement	0,20	0,21	9,0%	0,02
<b>Fiscalité reversée</b>	<b>324,08</b>	<b>327,21</b>	<b>1,0%</b>	<b>3,14</b>
Reversements aux communes	318,84	323,07	1,3%	4,23
Attribution de Compensation (AC)	287,37	284,91	-0,9%	-2,45
Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)	31,48	38,16	21,2%	6,68
Fonds de péréquation et autres reversements	5,23	4,14	-20,8%	-1,09
<b>Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers)</b>	<b>833,30</b>	<b>888,61</b>	<b>6,6%</b>	<b>55,31</b>

Le budget de Toulouse Métropole distingue deux types de dépenses de fonctionnement, les dépenses d'intervention et les dépenses relatives à la fiscalité reversée.

- **Concernant les dépenses d'intervention** : l'évolution est sensible avec une hausse + 10,2 %. La progression s'explique par :
  - une contribution exceptionnelle à Tisséo Collectivités de 30 M€, en sus de la trajectoire fixée dans le cadre de l'étude de soutenabilité budgétaire afin de compenser les surcoûts énergies et inflation. Ces derniers ne seront versés qu'en cas de besoin.
  - Les diverses mesures qui impactent la masse salariale qui pèsent pour 16,6 M€ dans l'évolution des dépenses.

A noter en revanche qu'aux charges afférentes à l'organisation de la Coupe du Monde de Rugby 2023 sont substituées celles relatives à l'Opéra urbain.

- **Concernant la fiscalité reversée** : la tendance est à la hausse (+1 %). L'augmentation de la Dotation de Solidarité Communautaire constitue la principale mesure expliquant cette évolution, particulièrement la restitution aux communes de la dynamique des produits de Taxe Foncière.

## 1. Les reversements de fiscalité

### L'attribution de compensation (AC)

L'attribution de compensation inscrite au budget primitif 2024 correspond aux éléments actés lors de la dernière CLECT.

Le montant précis de l'AC sera ajusté en étape intermédiaire lorsque le niveau des charges transférées sera validé par la CLECT du mois d'octobre 2024.

### La dotation de solidarité communautaire (DSC)

a.

Il est proposé au budget 2024 une croissance de la DSC en application du pacte financier et fiscal de solidarité actualisé par une délibération du Conseil de métropole du 20 octobre 2022. A l'issue de ces travaux il a été convenu des ajustements sur la part « rattrapage » en supprimant les strates de population. Une garantie individuelle pour les deux principales parts de la DSC, à savoir la part « rattrapage » et la part « tronc commun », a également été instituée.

Si on compare la DSC définitive 2023 et la prévision 2024, il est anticipé une progression de 4,4 M€ qui correspond à une croissance spontanée de 1,5 M€ à laquelle s'ajoute la restitution de la dynamique du produit de taxe foncière transféré en 2021 à Toulouse Métropole estimée à ce jour à 2,9 M€ et qui sera réajustée en décision modificative lorsque les produits définitifs seront connus.

### Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est réparti entre Toulouse Métropole et ses communes membres à partir du coefficient d'intégration fiscal (CIF). Aucun changement majeur n'étant prévu à ce jour pour 2024, le prélèvement au titre de ce fonds est anticipé comme stable par rapport au montant notifié en 2023 (3,6 M€). Le volume du FPIC est figé par la loi à 1 milliard d'euros.

c.

## 2. Les achats de biens et services

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
Matières et fournitures	23,27	23,32	0,2%	0,05
Energie, électricité	4,02	4,58	14,0%	0,56
Gaz	1,33	1,33	0,0%	0,00
Carburants	7,07	5,94	-16,0%	-1,13
Petits équipements	5,30	5,95	12,3%	0,65
Fournitures de voirie	1,91	1,96	2,2%	0,04
Autres matières et fournitures	3,64	3,57	-2,0%	-0,07
Contrats de prestations de services	30,99	30,71	-0,9%	-0,29
Locations mobilières et immobilières	3,40	4,45	30,8%	1,05
Entretien et réparations	11,08	11,47	3,5%	0,39
Assurances	1,56	2,18	40,1%	0,62
Etudes et recherches	1,39	1,54	10,4%	0,14
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1,30	1,11	-14,7%	-0,19
Publicité, publications et relations publiques	3,94	3,43	-12,9%	-0,51
Frais postaux et de télécommunications	2,26	2,06	-8,6%	-0,19
Frais de gardiennage	2,64	2,01	-23,9%	-0,63
Frais de nettoyage des locaux	2,35	2,29	-2,6%	-0,06
Impôts et taxes	4,81	5,53	14,8%	0,71
Autres charges à caractère général	6,72	7,28	8,4%	0,57
<b>Achats de biens et services</b>	<b>95,70</b>	<b>97,37</b>	<b>1,7%</b>	<b>1,67</b>

Les achats de biens et services représentent 11% des dépenses réelles de fonctionnement.

En 2024, ce poste évolue de +1,7%, soit +1,67 M€ par rapport au BP 2023, notamment du fait des éléments suivants :

Le poste **matières et fournitures** reste globalement stable grâce à la baisse des dépenses de carburants et de balayage (accrues en 2023 du fait de la Coupe du Monde de Rugby). Sont toutefois à souligner une hausse des charges d'électricité (+0,56 M€) liée au volume croissant des bâtiments gérés et un coût majoré des fournitures de petit équipement pour l'entretien des véhicules (+0,95 M€) et le Stadium (+0,2 M€). Au vu du contexte international tendu sur les matières premières, ces prévisions pourront être réajustées lors d'une étape intermédiaire ;

Sur le poste des dépenses relatives aux **prestations de services** : après une année 2023 marquée des événements liés à la Coupe du Monde de Rugby, l'année 2024 intégrera deux nouveaux événements la réalisation de l'Opéra Urbain et le concert de Big Flo et Oli au Stadium. Ce poste porte également des mesures en faveur des aires d'accueil des gens du voyage (+0,44 M€) ;

Les **locations immobilières** évoluent de +30,8 % du fait principalement des relocalisations de locaux professionnels pour les agents (location locaux ou structures modulaires +0,9 M€) ou pour les syndicats du personnel (+0,15 M€) dans le cadre de PROXIMA 2024 ;

Les charges d'**assurance** de la collectivité marquent une croissance significative de 40,1 %. Le contexte assurantiel actuel est défavorable aux collectivités et il est nécessaire d'anticiper des cotisations plus importantes dans le cadre des nouveaux contrats souscrits à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (anciens contrats 2018-2023). Il est également nécessaire de souscrire de nouveaux contrats pour la protection fonctionnelle des élus ou la protection des objets d'arts ;

Les frais relatifs aux campagnes de **communication** (-12,9 %) ainsi qu'aux prestations de **gardiennage** (-23,9 %) sont en baisse en 2024, les crédits 2023 ayant été impactés par la Coupe du Monde de Rugby ;

Les efforts de migration vers la fibre de nombreux sites ainsi que la mise en œuvre du nouveau marché de **télécommunications** (plate-forme d'achat du RESAH) ont permis une baisse des inscriptions budgétaires de 8,6 % ;

L'actualisation de la base imposable de taxe foncière pour le MEETT par le Centre des Impôts Fonciers (TF2022 erronée) est à l'origine de la hausse de 14,8 % constatée sur le poste **impôts et taxes** ;

Les **autres charges à caractère général** prennent en charge les crédits nécessaires aux déménagements (+0,21 M€) de services notamment dans le cadre de PROXIMA 2024 et aux formations des agents (+0,26 M€) sur des thématiques en lien avec la transition écologique, numérique et les méthodes de travail.

### 3. Les charges de personnel

Les dépenses de masse salariale inscrites au titre du budget principal pour 2024 progressent de 8,2 % pour atteindre 220 M€.

Les principaux facteurs d'évolutions sont les suivants :

- L'impact de la mise en œuvre des **décisions gouvernementales** :
  - o Augmentation + 5 points pour l'ensemble des agents publics à compter du 1er janvier 2024 : + 1,6 M€ ;
  - o L'effet année pleine de la revalorisation du point d'indice (+ 1,5 % au 1er juillet 2023) : + 2,4 M€ ;
  - o L'effet année pleine des revalorisations catégorielles (attribution de 9 points d'indice majoré aux agents de catégorie C1/C2/C3 et B1 au 1er juillet 2023): + 0,4 M€ ;
  - o Augmentation de la cotisation patronale retraite à compter du 1er janvier 2024 : + 0,9 M€ ;
  - o Autres mesures tels que le remboursement transport, la hausse du SMIC pèse pour +0,5 M€.
  
- L'impact de la mise en œuvre de la **prime « pouvoir d'achat »**. Cette prime dégressive, comprise entre 800 € et 300 € bruts, sera versée en janvier aux agents de la Métropole, en prenant comme référence les montants plafonds. L'impact financier est identifié à hauteur de + 1,6 M€.
  
- L'évolution liée **aux déroulements de carrières** des agents :
  - o Avancements d'échelon : + 1,1 M€ ;
  - o Avancements de grade et promotions internes : + 0,4 M€.

En outre, l'année 2024 sera marquée par le transfert de la masse salariale au budget annexe GEMAPI estimée à 0,7 M€.

L'effort de maîtrise de la masse salariale engagé lors de la mise en place des 1 607 heures sera par ailleurs poursuivi.

Pour rappel, Toulouse Métropole et la Mairie de Toulouse ont fait le choix de mettre en place des services communs et des services mutualisés.

**Une fois retraitée des flux réciproques afférents à ces mutualisations (Mairie de Toulouse et budgets annexes), la masse salariale réellement affectée aux interventions métropolitaines atteindrait près de 168,6 M€.**

#### 4. Les subventions, participations et contributions

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
Contribution au service d'incendie	21,75	22,77	4,7%	1,01
Participations aux organismes de regroupement	108,59	139,64	28,6%	31,05
Subventions de fonct. aux fermiers et concessionnaires	8,01	8,34	4,2%	0,33
Subventions de fonct. aux personnes de droit privé	20,65	20,91	1,3%	0,27
Autres subventions, participations et contributions	36,63	35,94	-1,9%	-0,69
Déficit des budgets annexes à caractère administratif	3,51	3,29	-6,2%	-0,22
<b>Subventions, participations et contributions</b>	<b>199,14</b>	<b>230,90</b>	<b>15,9%</b>	<b>31,76</b>

Les subventions, participations et contributions sont en hausse de 31,8 M€, soit +15,9 % par rapport au BP 2023.

Cette évolution s'explique principalement par :

- l'évolution de la contribution obligatoire versée par Toulouse Métropole à **Tisséo Collectivités**. En 2024, la participation s'élève à 139,1 M€ conformément à la trajectoire définie dans l'étude de soutenabilité budgétaire n° 5 du plan de déplacements urbains (PDU) dont une contribution exceptionnelle de 30 M€ actée pour anticiper la volatilité des coûts de l'énergie et des matières premières qui engendre une hausse de près de 28 %. Pour rappel, le montant de 30 M€ sera versé uniquement en cas de besoin.
- la **contribution au contingent incendie** est prévue à hauteur de 22,8 M€ contre 21,8 M€ en 2023, soit +4,7 %.
- les redevances à verser aux **concessionnaires** pour les contrats relatifs à la Halle des Machines et à la Cité de l'Espace/Piste des Géants sont en hausse de 0,33 M€.
- les **subventions à des personnes de droit de privé** sont en hausse pour un montant global de 0,3 M€. Cela s'explique principalement par une évolution de la contribution à l'Agence d'Attractivité pour prendre en charge l'évolution de ses salaires et les prestations dans le cadre de l'Opéra urbain ainsi que par la nécessité d'abonder le Plan Pauvreté.
- la subvention d'équilibre versée à l'Opéra National du Capitole de Toulouse est proposée à hauteur de 28,85 M€ contre 30,14 M€ lors du vote du budget primitif 2023. Il s'agit d'un retour à la trajectoire normale, un ajustement ayant été opéré en 2023 afin de tenir compte de la reprise des résultats du budget annexe clôturé. Cette tendance impacte donc à la baisse le poste **Autres subventions, participations et contributions** malgré une inscription complémentaire de crédits pour les rémunérations des exploitants des services publics de l'eau pour la compétence Défense Incendie et Eaux Pluviales.

La participation au budget annexe Activités Immobilières est fixée à 3,3 M€, soit une baisse de 0,2 M€ par rapport à 2023.



### III. L'investissement et son financement

#### A. Les dépenses d'investissement

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>322,95</b>	<b>326,16</b>	<b>1,0%</b>	<b>3,21</b>
Immobilisations incorporelles	22,59	22,79	0,9%	0,20
Immobilisations corporelles et en cours	300,36	303,37	1,0%	3,01
<b>Opérations pour compte de tiers</b>	<b>11,64</b>	<b>5,43</b>	<b>-53,3%</b>	<b>-6,21</b>
<b>Subventions d'investissement versées</b>	<b>119,82</b>	<b>62,81</b>	<b>-47,6%</b>	<b>-57,01</b>
<b>Autres dépenses d'investissement</b>	<b>9,03</b>	<b>7,37</b>	<b>-18,5%</b>	<b>-1,67</b>
<b>Dépenses d'investissement (hors dette)</b>	<b>463,44</b>	<b>401,76</b>	<b>-13,3%</b>	<b>-61,68</b>

Les dépenses d'investissement inscrites au BP 2024 atteignent 401,56 M€ soit une baisse en inscription de 13,3% par rapport au BP 2023. A compter du budget primitif 2022, l'élargissement de la gestion en Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) permet d'inscrire des crédits de paiement en fonction de la programmation envisagée tout en autorisant les engagements à hauteur des AP votées. Ainsi, les montants prévus sur l'exercice sont ajustés au plus proche de la réalisation envisagée.

Les dépenses d'équipement représentent le poste le plus important avec un montant total de 326,16 M€, soit 81,2% des dépenses d'investissement hors dette.

Les études préalables au lancement des projets représentent 67,4% des immobilisations incorporelles (15,36 M€). Ce montant est en baisse de près de 1 M€ par rapport au BP 2023. Il s'agit principalement des études relatives aux déplacements et à l'aménagement du territoire tels que la 3<sup>ème</sup> ligne de métro et les études complémentaires demandées à Europolia pour l'Aménagement Ferroviaire Nord Toulousain et la 3<sup>ème</sup> ligne de métro. Ce poste comprend également des dépenses dans le secteur de l'habitat notamment dans le cadre des actions menées pour réaliser des travaux dans les copropriétés dégradées et dans le cadre du schéma directeur de l'énergie.

Les concessions, licences et droits similaires représentent 30% de ce poste, soit 6,82 M€, principalement pour le développement du système d'information.

L'ajustement du niveau des immobilisations corporelles et en cours (+3,1 M€) s'explique notamment par les travaux et acquisitions nécessaires à la mise en place de la réorganisation des directions et services \_ projet PROXIMA.

Les principales opérations pour comptes de tiers concernent les travaux d'extension et de restructuration des groupes scolaires de Saint Orens (2,9 M€) et de Mons (0,4 M€) confiées à Toulouse Métropole, pour lesquels le remboursement des dépenses engagées sera demandé aux communes délégantes, ainsi que la réhabilitation et le dévoiement des réseaux dans le cadre de TAE pour le compte de Tisséo Collectivités (1,8 M€).

La diminution des subventions d'investissement versées par rapport au BP 2023 à hauteur de 57 M€ s'explique principalement par la fin des opérations liées à la LGV Sud Est Atlantique (8,5 M€ au BP 2024). Sur ce poste, le soutien à la politique de l'habitat et du renouvellement urbain Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain représente plus de 46 %, soit 29 M€. Une autorisation de programme est créée à cette étape pour un montant de 20 M€ afin de soutenir la production de logements.

Les participations d'équilibre versées dans le cadre de l'opération Grand Matabiau Quai d'Oc et des opérations d'aménagement Empalot Garonne et Malepère s'élèvent à 5,1 M€ contre 30,2 M€ en 2023. La participation 2024 à la Zac Malepère est de 3,7 M€ contre 11,8 M€ au BP 2023 et celle de l'opération Grand Matabiau Quai d'oc est de 1,4 M€ contre 15,3 M€ au BP 2023.

Dans le cadre de la transition énergétique, le montant des aides pour la rénovation des logements, d'installation de panneaux photovoltaïques et d'acquisition de véhicules propres à hauteur de 6,6 M€ est reconduit. Il est également prévu 2 M€ pour le fonds de transition écologique à destination des communes membres de Toulouse Métropole.

En matière économique 3 M€ sont consacrés au CPER (3,5 M€ au BP 2022) et 0,6 M€ aux fonds ICC.

A ces dépenses d'équipement s'ajoutent **les dépenses financières et assimilées** pour 5 M€, soit une baisse de 1,8 M€. Le financement du budget annexe Zac Francazal en 2024 est réalisé par l'inscription d'un emprunt et non d'une avance remboursable de 3,8 M€ comme au budget primitif 2023. Neutralisation faite de cette inscription, on constate une hausse de 1,8 M€. Cette variation résulte de l'inscription au budget primitif 2024 de la prévision de titres immobilisés à hauteur de 2,6 M€ contre 0,8 M€ au BP 2023. Ces prévisions comprennent également une avance remboursable au BA Oncopôle à hauteur de 0,8 M€ (stable entre BP2023 et BP2024). Cette avance sans frais financiers sera remboursée quand les ventes permettront de dégager une trésorerie excédentaire, et au plus tard à la clôture du budget annexe.

## B. La Programmation Pluriannuelle d'Investissement

La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) de Toulouse Métropole a été adoptée en Juin 2021, pour un montant de 2,155 milliards d'euros pour la période 2021-2026. L'intégration de nouveaux projets et l'actualisation des coûts à l'issue des travaux de mi-mandat a conduit à augmenter la PPI de 186 M€ pour la porter à 2,340 milliards d'euros.

La présentation des dépenses d'investissement au BP2024 consolide l'ensemble des inscriptions budgétaires.

Pour le budget 2024, le programme d'investissements s'élève à 399,5 M€ d'euros, soit 17,1% des crédits prévus au sein de la PPI 2021-2026 de la Métropole.

## LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Chapitres 13, 20, 204, 21, 23, 26, 27 et 458

en M€	BP2024
<b>1 – MOBILITES ET RESEAUX D'INFRASTRUCTURES</b>	<b>148,71</b>
Voirie enveloppes locales	83,65
Routes métropolitaines	9,19
Sécurisation ouvrages d'art	2,45
Etudes mobilité verte	2,21
Réseaux métropolitains	4,79
Projets urbains partenariaux	3,39
Parkings	0,08
Signalisation directionnelle	0,40
Réseaux cyclables	18,37
Enveloppe projets PAMM « bleu/orange »	9,13
Couloirs de bus accompagnement en faveur des TC	7,19
PAMM projets structurants « rouge »	7,71
Autres opérations	0,15
<b>2 – COMPETITIVITE ECONOMIQUE</b>	<b>13,19</b>
Recherche innovation et enseignement supérieur	4,61
Immobilier d'entreprises (pépinières)	0,05
Aménagement et acquisitions foncières	3,74
Partenariats économiques	4,01
Solidarités internationales	0,15
Innovation Ville de demain	0,63
<b>3 – HABITAT ET CADRE DE VIE</b>	<b>75,16</b>
Opérations d'aménagement concédées	5,64
Grand Projet de Ville	26,53
Etudes projets d'aménagement	6,84
Habitat public	21,82
Habitat privé	3,91
Dispositif de soutien à la production de logements sociaux	2,00
Cimetières	2,20
Opérations foncières	2,00
Aires d'accueil	1,90
Aires de grands passages	0,80
Fonds de solidarité logement	1,38
Maison de la Justice et du Droit 3 Cocus	0,06
Opérations solidarité	0,08
<b>4 – POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET GESTION DE L'ESPACE PUBLIC</b>	<b>27,23</b>
<b>A - Politique environnementale</b>	<b>12,27</b>
Developpement durable et écologie	2,20
Autorité Organisatrice de l'Energie	1,04
Plan de relance - Volet transition énergétique	7,03
Fonds de concours au bénéfice des projets communaux	2,00
<b>B - Gestion de l'espace public</b>	<b>14,96</b>
Traitement de la propreté	5,43
Réseaux d'électrification	1,20
Aménagement canaux et Garonne	1,11
Pluvial	6,66
Défense Incendie	0,56
<b>5 – INTEGRATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS METROPOLITAINS</b>	<b>26,21</b>
Equipements culturels et en gestions déléguées	17,92
Equipements sportifs	6,65
Petit palais des Sports - Relogement	0,01
Bases de loisirs	1,64
<b>6 – ENTRETETIEN ET VALORISATION DU PATRIMOINE</b>	<b>42,14</b>
Mobiliers et copieurs	0,65
Numerique	7,69
Ad'AP	1,22
Batiments et patrimoine	18,70
Parc auto	10,04
Urbanisme	0,47
Archéologie préventive diagnostics	0,01
Massification photovoltaïque	0,55
Instances	0,01
Commande publique	0,11
Communication externe	0,30
Pilotage des missions	0,10
Moyens de fonctionnement des Pôles	0,87
Pôle Sûreté Sécurité Bâtiminaire	0,03
Pôle évènementiel	0,73
Ressources humaines	0,34
Prévention spécialisée	0,02
Provisions garanties emprunt	0,30
<b>7 – GRANDS PROJETS</b>	<b>66,86</b>
Parc des Expositions (dt MEET)	5,19
Grand Matabiau	4,08
LGV	8,54
Montaudran	7,91
Techno Centre Atlanta	13,03
TAE	6,39
Grand Parc Garonne	18,70
Autres parcs	3,00
<b>TOTAL</b>	<b>399,50</b>

Les principales opérations du budget 2024 sont :

**Axe 1 : mobilités et infrastructures : 148,7 M€**

- Les enveloppes locales de voirie (83,6 M€) sont les crédits investis, au titre de l'entretien, des réparations et de la sécurisation des voiries communales. Les majorations de certaines enveloppes sont liées au reversement de la TAM, aux recettes liées aux passages bateaux et aux participations des promoteurs dans le cadre des Projets Urbains Partenariaux (PUP).
- Les crédits alloués aux études « mobilité verte » (schéma directeur des aires de co-voiturage, schéma directeur des modes doux, études des plans de circulation liés à l'insertion du Réseau Express Vélo, etc.), aux investissements sur les réseaux métropolitains (équipement et modernisation des carrefours à feux, modernisation du PC Capitoul, etc.) sont de 7,4 M€ au BP 2024.
- Les investissements relatifs aux réseaux cyclables qui traduisent les travaux d'infrastructures après les premières années d'études et qui répondent à la mise aux normes des aménagements sur les axes cyclables structurants sont de 18,4 M€.
- Les aménagements des couloirs de bus définis avec les services de Tisséo et le plan de développement Linéo mobilisent des crédits à hauteur de 7,2 M€.
- La sécurisation et les travaux de sauvegarde sur les ouvrages d'art, les travaux d'aménagement sur les routes départementales transférées représentent un volume d'investissement de 11,6 M€ au BP 2024.
- Poursuite des projets dans le cadre du Plan d'Aménagement Multimodal Métropolitain (PAMM) bleu/orange (9,1 M€) et du PAMM rouge (7,7 M€), selon une programmation qui évolue en fonction de la maturité des projets.

**Axe 2 - Compétitivité économique : 13,2 M€** dont 4,6 M€ au titre de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur (y compris 3 M€ pour les opérations inscrites au Contrat de Plan Etat Région - CPER), 3,7 M€ pour l'aménagement du site de Francazal, 4 M€ au titre des partenariats économiques (dont 2,6 M€ pour la participation au Fonds Professionnel de Capital Investissement).

**Axe 3 - Habitat et cadre de vie : 75,2 M€**

- Grand Projet de Ville : 26,5 M€ prévus notamment pour des opérations d'aménagement sur les quartiers Bellefontaine, Bagatelle, Reynerie.
- Aires de grands passages (poursuite du projet de création de 2 aires pérennes) et aires d'accueil (création de terrains familiaux, réhabilitation d'aires et maintenance) : 2,7 M€
- Afin de faire face à la crise de production de logements, Toulouse Métropole a décidé de renforcer les actions en matière d'habitat public et privé pour 25,7 M€.

**Axe 4 - Politique environnementale et gestion de l'espace public : 27,2 M€.**

12,3 M€ relèvent des actions en faveur de la transition écologique dont 2 M€ sont destinés au fonds de concours au bénéfice des projets des communes de la Métropole pour la tenue

des objectifs environnementaux. De même, 7,2 M€ seront consacrés au pluvial et à la défense incendie, et 5,4 M€ à la propreté.

### **Axe 5 - Intégration des équipements culturels et sportifs : 26,2 M€**

- Culture : 13,7 M€ sont destinés notamment à la poursuite du projet de relocalisation des ateliers du Capitole à Montaudran, aux investissements courants des musées et au versement des subventions annuelles du Théâtre et de l'Orchestre du Capitole.
- Équipements en gestions déléguées : 4,2 M€ (travaux de rénovation et d'entretien en particulier sur le Zénith, le Centre des Congrès, etc.)
- Sports : 8,3 M€ dont 6,6 M€ pour l'entretien des équipements sportifs (dont le Stadium) et 1,6 M€ pour les bases de loisirs.

### **Axe 6 - Entretien et valorisation du patrimoine : 42,1 M€**

- Bâtiments et patrimoine : 18,7 M€ (dont 1,9 M€ transférés en territoires) et 11,2 M€ au titre des aménagements des locaux des territoires dans le cadre du projet PROXIMA.
- Parc auto : 10 M€ sont prévus pour le renouvellement de la flotte de véhicules de la collectivité vers du « peu émissif »
- Numérique : 7,7 M€ pour la modernisation numérique de la collectivité.

### **Axe 7 : grands projets : 66,9 M€**

- Grand Matabiau : 4,1 M€ dont 1,4 M€ au titre de la concession d'aménagement.
- LGV : 8,5 M€ dont 6 M€ au titre du financement de la 2<sup>ème</sup> phase du projet portant sur le tronçon Bordeaux-Toulouse.
- Techno centre Atlanta : 13 M€ prévus en 2024 pour l'acquisition de parcelles et des travaux pour l'aménagement du site en vue de l'accueil des services techniques de la collectivité.
- Montaudran : 7,9 M€ destinés notamment aux plantations et aménagements des Jardins de la Ligne, et aux travaux le long de l'avenue Latécoère.
- Toulouse Aérospace Express : 6,4 M€ inscrits pour l'aménagement des espaces publics, la relocalisation des services et le dévoiement des réseaux.
- Grand Parc Garonne : sur les 18,7 M€ prévus, 14 M€ sont fléchés pour les aménagements sur l'île du Ramier (dont passerelles Empalot et Rapas), 2 M€ pour les aménagements des espaces nature et loisirs dans le cadre des travaux Garonne Aval et 2 M€ pour la réhabilitation du Hall 3 en équipement « sports et cultures urbaines ».
- Grand Parc Canal, Hers et Touch, et Margelle : 3 M€ dédiés en 2024 aux autres projets de grands parcs.



## C. Le financement de l'investissement

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Ressources propres</b>	<b>165,74</b>	<b>150,74</b>	<b>-9,1%</b>	<b>-15,00</b>
Epargne nette	35,96	19,56	-45,6%	-16,40
FCTVA	23,00	26,50	15,2%	3,50
Taxe d'aménagement	21,98	19,55	-11,0%	-2,43
Subventions d'investissement reçues	44,74	29,33	-34,5%	-15,41
Produits des cessions d'immobilisations	3,22	47,71	1383,5%	44,50
Opérations pour compte de tiers	11,40	5,74	-49,6%	-5,66
Autres recettes d'investissement	25,45	2,35	-90,8%	-23,10
<b>Emprunt d'équilibre</b>	<b>297,70</b>	<b>251,02</b>	<b>-15,7%</b>	<b>-46,67</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>463,44</b>	<b>401,76</b>	<b>-13,3%</b>	<b>-61,68</b>

### 1. Les ressources propres

#### Les dotations, FCTVA et divers : 46 M€

Le fonds de compensation de la TVA a été estimé à 26,5 M€ correspondant aux prévisions de dépenses d'équipement éligibles.

Les taxes d'urbanisme sont prévues à hauteur de 19,5 M€, en diminution par rapport au budget primitif 2023 compte tenu de l'inflexion constatée sur les projets de constructions et par conséquent sur les recettes associées.

#### Les subventions : 29,3 M€

Les subventions d'investissement inscrites sont celles pour lesquelles une notification a été reçue et celles prévues dans le cadre de dispositifs partenariaux.

- Les participations de l'**Etat** s'élèvent à 17 M€ dont :
  - o 8,8 M€ pour l'aide à la pierre,
  - o 1 M€ pour le dispositif Initiatives Copropriétés,
  - o 3,4 M€ pour les réseaux cyclables (Fonds Vert, appel à projet mobilité...),
  - o 290 k€ pour les aires de covoiturages,
  - o 139 k€ pour le développement des espaces numériques à la Reynerie.
  - o Dans le cadre du renouvellement urbain, le montant à percevoir de l'ANRU s'élève à 2,7 M€ (notamment pour l'aménagement des espaces publics des quartiers Bagatelle, Bellefontaine et Reynerie).
- Le **Département** participera à hauteur 2,1 M€, dont 1,2 M€ pour le pool routier (travaux sur la chaussée des routes transférées par les communes de la Métropole), 270 k€ pour le franchissement de la Garonne Nord et 600 k€ pour les travaux de modernisation du réseau routier métropolitain.
- La **Région Occitanie** devrait contribuer à hauteur de 949 k€ pour des opérations du Contrat Territorial Occitanie (CTO) tels que les aménagements des allées de

Bellefontaine 120 k€ et la création d'une voie verte (piétons et cycles) le long du canal de Saint Martory pour 299 k€.

Dans le cadre d'actions partenariales, des participations permettent de financer des opérations d'aménagement spécifiques (Projet Urbain Partenarial – PUP, Zone d'Aménagement Concertée, etc..). A ce titre sont inscrits 1,1 M€ pour la ZAC Malepère.

### **Les cessions d'immobilisations : 47,7 M€**

Le montant prévisionnel des cessions d'immobilisations est en hausse de près de 44,5 M€ par rapport à 2023 puisque sont prévues en 2024 les cessions des Equipements d'Intérêt Général du site d'Aéroconstellation pour un montant de 45,4 M€. Cette opération exceptionnelle est cumulée avec une légère baisse des procédures courantes de ventes de parcelles, d'immeubles ou de véhicules.

c.

### **Les opérations pour compte de tiers et remboursements de travaux : 5,7 M€**

Ce sont des opérations équilibrées en dépenses et en recettes.

Il s'agit principalement des travaux en lien avec le projet du métro Toulouse Aérospace Express (TAE) à hauteur de 1,92 M€ et des opérations sous maîtrise d'ouvrage pour l'extension de groupes scolaires des communes de Mons et Saint-Orens-de-Gameville pour 3,27 M€.

d.

### **Autres recettes : 2,4 M€**

Cet item regroupe principalement les remboursements d'avances consenties

- à des tiers dans le cadre du fonds de solidarité logement pour 0,6 M€,
- à la SPL ZEFIL pour constituer sa trésorerie pour 0,5M€,
- au B612 pour 29 k€, somme remboursée par le budget annexe Activités Immobilières,

et des emprunts contractés par le budget principal pour la compétence Déchets avant la création du budget annexe pour 0,7 M€.

Il comprend également 0,54 M€ de récupération de TVA pour les dépenses d'investissement du Parc des Expositions.

L'exercice 2023 avait vu ce poste augmenter sensiblement en raison du remboursement de l'avance consentie pour les Equipements d'Intérêt Général du site d'Aéroconstellation, l'année 2024 marque un retour à la normale.

## **2. L'emprunt**

Le besoin de financement, déduction faite des ressources propres, correspondant à l'emprunt d'équilibre, s'élève en 2024 à 251 M€. Le niveau de financement réellement mobilisé dépendra de l'exécution budgétaire.

## L'endettement

Ce chapitre présente la dette du budget principal, ainsi que des données consolidées tous budgets confondus.

### D. L'endettement du budget principal

A la fin de l'année 2023, l'**encours** de dette pour le budget principal est de **1 054,8 M€**. Cet encours principalement à taux fixe, ne comporte pas d'emprunt structuré (100% classé A1, niveau le plus sûr de la charte Gissler) et est réparti entre 14 prêteurs.

Caractéristiques de la dette au 31/12/N	2019	2020	2021	2022	2023*
Encours de la dette en M€	913,2	947,5	971,1	1045,4	1054,8
Nombre d'emprunts	118	118	109	105	106
Taux moyen	1,89%	1,64%	1,50%	1,57%	2,12%
Part d'emprunts à taux fixes	65%	68%	77%	75%	73%
Durée de vie moyenne	8,6	8,3	8,0	7,9	7,3
Capacité de désendettement - en années	6,7	10,5	7,8	6,9	6,9

\*estimations

L'**encours du budget principal** de Toulouse Métropole est estimé à **1 019,8 M€ à la fin de l'exercice 2024**, du fait d'une mobilisation de nouveaux emprunts inférieure aux montants des amortissements. En effet les nouvelles mobilisations d'emprunts sont estimées à 45 M€ en 2024 alors que l'amortissement de la dette s'élève à 80 M€.

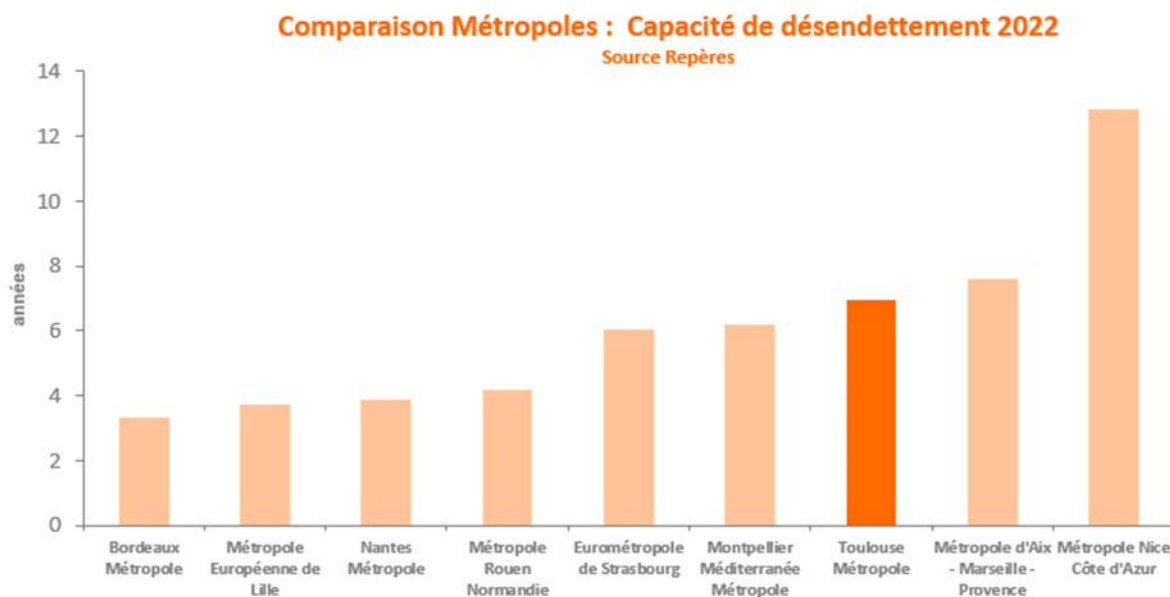
L'**annuité de la dette estimée** pour l'exercice 2024 s'élève à près de **105,8 M€**. Les **remboursements d'emprunts**, pour 80 M€, sont en augmentation du fait d'une progression de l'encours en 2023 et de nouveaux emprunts mobilisés en 2024 qui seront amortis à partir de 2024. Les **frais financiers** inscrits au budget 2024 s'élèvent à **25,8 M€**. L'augmentation est principalement due à la hausse des taux variables.

Le taux d'intérêt moyen augmente dans un contexte de hausse de taux, à la suite du resserrement de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne amorcé à l'été 2022 et qui s'est poursuivi et intensifié en 2023. Toutefois, il reste modéré historiquement du fait de conditions financières plus favorables les années antérieures et d'une part de la dette à taux fixe de près de 70 %. Il est projeté en augmentation pour 2024, à 2,44 % contre 2,11 % pour 2023 (et 1,59% en 2022), avec des hypothèses prudentes concernant les taux variables comme lors de chaque prévision budgétaire.

La collectivité a contractualisé 65 M€ d'emprunts nouveaux en 2023 (50 M€ pour 2023 et 15 M€ pour 2024). Les contrats à mobiliser en 2024 sont tous déjà signés (lors des consultations 2022 et 2023), tous à taux variable du fait des conditions de marché.

La **capacité de désendettement** pour le budget principal **devrait s'établir autour de 6,9 années en 2023**, soit une stabilisation par rapport à 2022 puisque l'augmentation de l'encours est compensée par la génération d'épargne brute supplémentaire. A titre d'information, les dernières données disponibles en 2022 montrent que la capacité de désendettement de Toulouse Métropole se situe dans la moyenne haute par rapport aux autres métropoles.

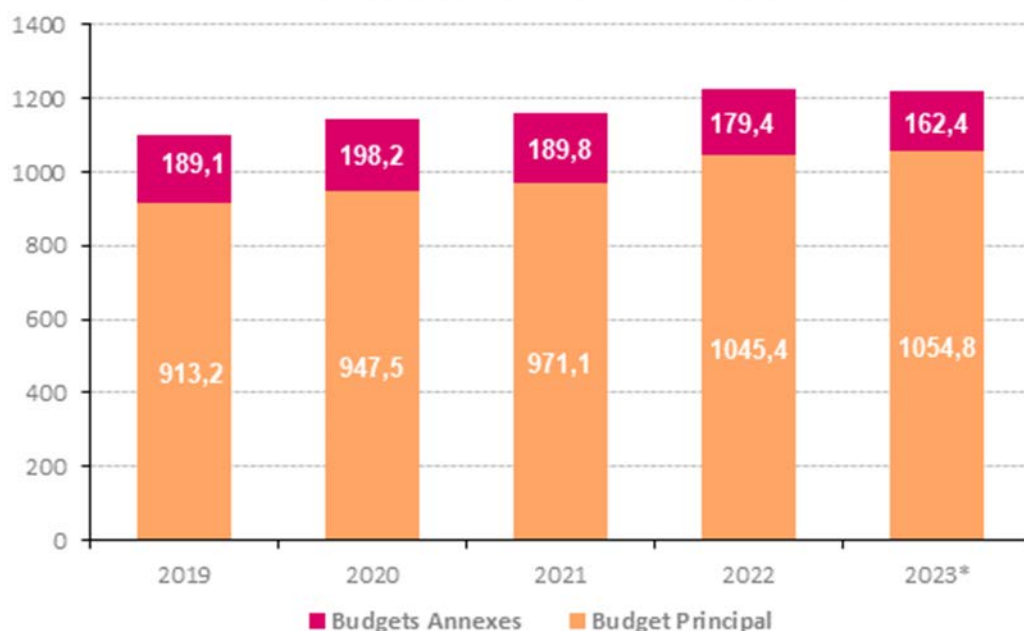
Néanmoins **le niveau reste bien en deçà du seuil d’alerte estimé à 12 ans, pour les communes et leurs groupements à fiscalité propre, et** de l’objectif de Toulouse Métropole fixé à 9 ans. Cette bonne solvabilité est par ailleurs confirmée par la notation Moody’s, « **Aa2 perspective stable** » et ce depuis 2019, niveau le plus élevé que peut obtenir une collectivité locale.



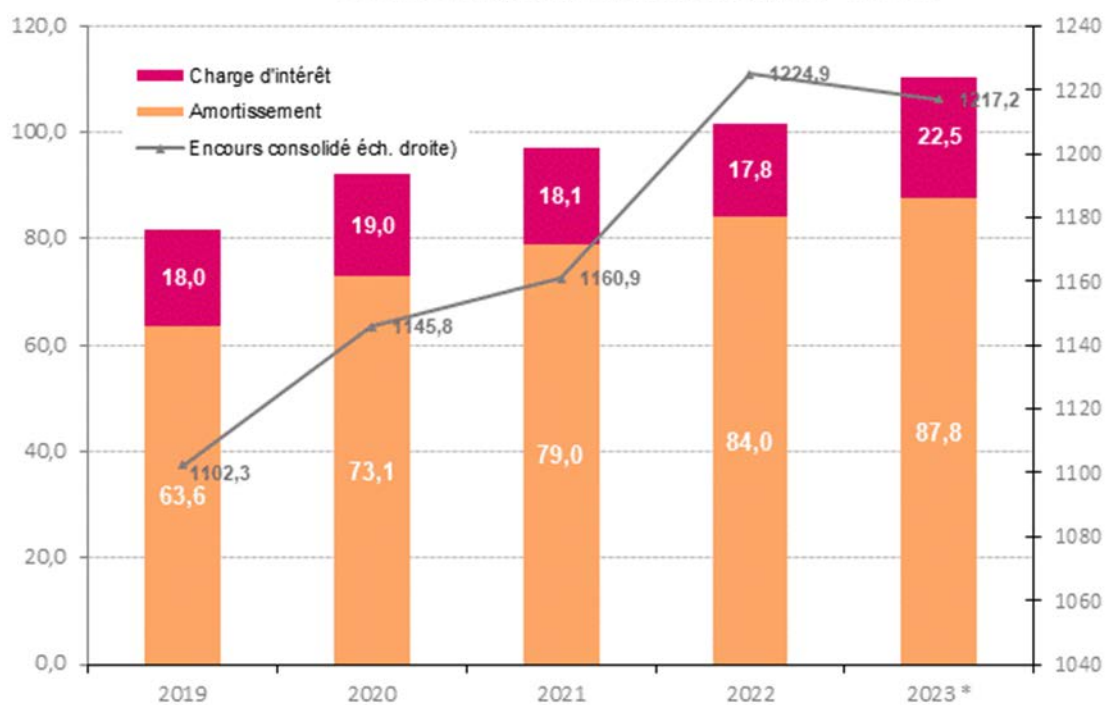
## E. Présentation consolidée de tous les budgets

La **dette consolidée** de Toulouse Métropole atteint **1 217,2 M d'€ à la fin de l'exercice 2023** et est estimée à **1 171,4 M€ fin 2024**, du fait d'une mobilisation de nouveaux emprunts inférieure aux remboursements. Elle est constituée à la fin de l'exercice 2023 de 149 emprunts, dont 70 % sont à taux fixe, pour un taux moyen de 2,14 %.

## Evolution de l'encours consolidé - M€



## Evolution de l'annuité consolidée - en M€



## Budget annexe Assainissement

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Recettes réelles d'exploitation (hors produits financiers)</b>	<b>28,65</b>	<b>31,93</b>	<b>11,4%</b>	<b>3,27</b>
Ventes produits fabriqués, prestations	28,05	30,95	10,3%	2,90
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'exploitation	0,02	0,01	-5,7%	0,00
Autres recettes	0,59	0,96	63,5%	0,37
<b>Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)</b>	<b>4,79</b>	<b>10,58</b>	<b>120,8%</b>	<b>5,79</b>
Charges à caractère général	1,46	1,67	13,8%	0,20
Charges de personnel	2,56	2,77	8,4%	0,22
Autres charges de gestion courante	0,12	0,11	-3,0%	0,00
Autres charges	0,66	6,03	821,0%	5,38
<b>Epargne de gestion</b>	<b>23,86</b>	<b>21,34</b>	<b>-10,6%</b>	<b>-2,52</b>
Charges financières nettes	1,66	1,77	7,1%	0,12
<b>Epargne brute</b>	<b>22,21</b>	<b>19,57</b>	<b>-11,9%</b>	<b>-2,64</b>
Taux d'épargne brute	77,5%	61,3%	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	4,22	4,17	-1,3%	-0,05
<b>Epargne nette</b>	<b>17,99</b>	<b>15,41</b>	<b>-14,4%</b>	<b>-2,58</b>
Taux d'épargne nette	62,8%	48,2%	-	-
<b>Dépenses réelles d'investissement (hors dette)</b>	<b>34,80</b>	<b>28,60</b>	<b>-17,8%</b>	<b>-6,19</b>
Dépenses d'équipement	30,45	26,19	-14,0%	-4,26
Opérations pour compte de tiers	4,35	2,42	-44,4%	-1,93
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
<b>Recettes réelles d'investissement (hors dette)</b>	<b>4,45</b>	<b>2,85</b>	<b>-36,0%</b>	<b>-1,60</b>
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,10	0,43	329,5%	0,33
Produits des cessions d'immo bilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	4,35	2,42	-44,4%	-1,93
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
<b>Emprunt d'équilibre</b>	<b>12,36</b>	<b>10,35</b>	<b>-16,2%</b>	<b>-2,01</b>

Ce budget retrace les mouvements financiers de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif des eaux usées. Les crédits concernant l'assainissement pluvial et la défense incendie sont inclus dans le budget principal.

La hausse des dépenses de fonctionnement (+5,8 M€) s'explique notamment par le paiement d'une compensation au délégataire afin de l'indemniser sur la non-atteinte prévue des performances prévues des ouvrages de méthanisation. Ce versement devrait être effectif à la suite d'un accord transactionnel.

Malgré la hausse des recettes d'exploitation (+3,3 M€), cette compensation entraîne une baisse de **l'épargne nette de 2,6 M€**.

### Recettes d'exploitation : 31,9 M€.

La hausse constatée des recettes d'exploitation est due à la variation de la redevance assainissement collectif qui passe à 19,7 M€ contre 16,8 M€ en 2023. Il s'agit ici du montant prévisionnel de recette lié à la part métropolitaine qui sera perçue sur les factures auprès des usagers et reversée à la collectivité par le délégataire ASTEO. Cette redevance représente 62 % des recettes d'exploitation du budget.

Les recettes issues de la participation forfaitaire à l'assainissement collectif restent stables à 11 M€ en 2024.

### Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 10,6 M€.

Depuis 2021, le délégataire porte désormais la majorité des dépenses d'exploitation.

Elles augmentent de 5,8 M€ de BP à BP principalement du fait des charges à caractère général pour la raison évoquée ci-dessus.

La masse salariale augmente entre le BP 2023 et le BP 2024 de 8,4 % et représente 26 % des dépenses d'exploitation. La progression s'explique par l'effet année pleine de l'évolution des mesures gouvernementales adoptées en 2023 ainsi que celles prévues en 2024 et les conséquences du glissement vieillissement technicité (GVT).

### L'épargne nette dégagée s'élève à 15,4 M€.

### Dépenses d'investissement : 28,6 M€

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	30,45	26,19	-14,0%	-4,26
Immobilisations incorporelles	0,45	0,53	16,8%	0,08
Immobilisations corporelles et en cours	29,99	25,65	-14,5%	-4,34
Opérations pour compte de tiers	4,35	2,42	-44,4%	-1,93
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
<b>Dépenses d'investissement (hors dette)</b>	<b>34,80</b>	<b>28,60</b>	<b>-17,8%</b>	<b>-6,19</b>

Les travaux d'équipement baissent de 4,3 M€ de BP à BP. La tendance s'explique par le décalage de l'opération concernant le collecteur F de Saint Martin du Touch.

L'évolution des crédits relatifs aux études et travaux sur des projets structurants marquent une accalmie après une période de forte croissance mais comprend toutefois l'initiation du projet de restructuration de la plus importante station du territoire, celle de Ginestous. Cette opération voit toutefois son phasage décalé dans le temps. Dans une plus faible mesure, cette diminution résulte aussi du report de certaines opérations comme l'extension de la station de Bruguières et de la création de la station de Mondouzil.

Le BP2024 prévoit également des crédits pour le dévoiement des réseaux dans le cadre des travaux d'aménagement ferroviaires au Nord de Toulouse.

Les opérations pour compte de tiers, en baisse de 1,9 M€ sont équilibrées en dépenses et en recettes, elles correspondent à l'opération Toulouse Aerospace Express qui se poursuit sur le volet assainissement.

### Financement des dépenses d'investissement : 28,6 M€

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	22,44	18,25	-18,7%	-4,19
Epargne nette	17,99	15,41	-14,4%	-2,58
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,10	0,43	329,5%	0,33
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	4,35	2,42	-44,4%	-1,93
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	12,36	10,35	-16,2%	-2,01
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>34,80</b>	<b>28,60</b>	<b>-17,8%</b>	<b>-6,19</b>

Les dépenses d'équipement sont couvertes majoritairement par l'autofinancement (18,3 M€). Au stade du BP, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'équilibre de 10,4 M€ pour financer les dépenses d'investissement.



## Budget annexe Eau Potable

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Recettes réelles d'exploitation (hors produits financiers)</b>	<b>21,00</b>	<b>24,06</b>	<b>14,6%</b>	<b>3,06</b>
Ventes produits fabriqués, prestations	19,96	22,83	14,4%	2,88
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'exploitation	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes	1,04	1,23	18,1%	0,19
<b>Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)</b>	<b>5,96</b>	<b>5,57</b>	<b>-6,5%</b>	<b>-0,39</b>
Charges à caractère général	1,70	2,07	21,7%	0,37
Charges de personnel	3,02	2,50	-17,2%	-0,52
Autres charges de gestion courante	0,86	0,84	-2,3%	-0,02
Autres charges	0,38	0,16	-58,3%	-0,22
<b>Epargne de gestion</b>	<b>15,04</b>	<b>18,49</b>	<b>23,0%</b>	<b>3,45</b>
Charges financières nettes	2,15	1,63	-24,3%	-0,52
<b>Epargne brute</b>	<b>12,89</b>	<b>16,87</b>	<b>30,8%</b>	<b>3,97</b>
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>61,4%</i>	<i>70,1%</i>	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	3,51	3,38	-3,6%	-0,13
<b>Epargne nette</b>	<b>9,39</b>	<b>13,49</b>	<b>43,7%</b>	<b>4,10</b>
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>44,7%</i>	<i>56,0%</i>	-	-
<b>Dépenses réelles d'investissement (hors dette)</b>	<b>19,38</b>	<b>19,45</b>	<b>0,4%</b>	<b>0,07</b>
Dépenses d'équipement	18,42	19,22	4,4%	0,80
Opérations pour compte de tiers	0,96	0,23	-76,4%	-0,74
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
<b>Recettes réelles d'investissement (hors dette)</b>	<b>2,72</b>	<b>1,28</b>	<b>-52,9%</b>	<b>-1,44</b>
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	1,76	1,05	-40,1%	-0,71
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,96	0,23	-76,4%	-0,74
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
<b>Emprunt d'équilibre</b>	<b>7,27</b>	<b>4,68</b>	<b>-35,6%</b>	<b>-2,59</b>

Ce budget retrace les mouvements financiers relatifs à la production et à la distribution d'eau potable sur le territoire métropolitain.

Dans le cadre du projet « Eau Toulouse 2020 », la délégation de service public (DSP) a été retenue comme mode de gestion unique. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020, l'ensemble des communes est donc concerné par cette nouvelle DSP. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les communes de l'ancien syndicat Centre et Nord entreront dans le périmètre du contrat.

Ce changement de mode de gestion a entraîné des évolutions sur l'équilibre du budget, les dépenses de fonctionnement, portées désormais en grande partie par le délégataire, ont fortement diminué depuis 2021. Pour 2024, elles diminuent encore de 6,5%, cette baisse étant majoritairement due à l'évolution du résiduel de la facturation unique et aux admissions en non-valeur associées à la clôture des anciens modes de gestion.

Après déduction de l'annuité de la dette (5 M€), l'épargne nette dégagée sera de 13,5 M€.

### Recettes d'exploitation : 24,1 M€

La hausse constatée des recettes d'exploitation est principalement due à la variation de la redevance qui passe à 22,3 M€ contre 19,0 M€ en 2023. Il s'agit ici du montant prévisionnel de recette lié à la part métropolitaine qui sera perçu sur les factures auprès des usagers et reversée par les délégataires (SETOM et VEOLIA Centre Nord, ce dernier dans le cadre de la fin de son exploitation) à Toulouse Métropole.

Cette estimation de la redevance est basée sur une révision de + 2 % de la part métropolitaine et l'intégration d'une compensation en 2024.

Ces recettes d'exploitation augmentent entre le BP 2023 et le BP 2024 de 14,4 %.

### Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 5,6 M€

Le délégataire portant désormais la majorité des dépenses d'exploitation depuis le BP 2021, la baisse constatée de 6,5 % est due au résiduel de la facturation unique et aux admissions en non-valeur associées à la clôture des anciens modes de gestion.

La nouvelle répartition des coûts RH du cycle de l'eau entraîne une baisse du coût de la masse salariale de -17,2 %.

Les dépenses d'exploitation hors masse salariale se portent à 3,1 M€ et constituent 55 % du budget de fonctionnement. Elles intègrent notamment la location et frais afférents à la gestion des bâtiments accueillant la Direction du Cycle de l'Eau portés par ce budget annexe et refacturés en fin d'année. Le budget prévoit également des frais de communication visant à développer l'image de l'autorité organisatrice de la nouvelle identité des services de l'eau et de l'assainissement « Eau de Toulouse Métropole », ainsi que des crédits pour le programme Plan Corps de rue Simplifié, la réalisation d'un bilan carbone de la Direction ainsi qu'une étude énergétique des bâtiments.

L'épargne nette dégagée s'élève à 13,5 M€.

### Dépenses d'investissement : 19,5 M€

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	18,42	19,22	4,4%	0,80
Immobilisations incorporelles	0,38	0,34	-11,2%	-0,04
Immobilisations corporelles et en cours	18,04	18,88	4,7%	0,85
Opérations pour compte de tiers	0,96	0,23	-76,4%	-0,74
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
<b>Dépenses d'investissement (hors dette)</b>	<b>19,38</b>	<b>19,45</b>	<b>0,4%</b>	<b>0,07</b>

Les dépenses réelles d'équipement progressent de 0,8 M€.

Cette évolution s'explique notamment par un renforcement des travaux sur les usines, stations et réservoirs dont l'inscription est portée à 3,0 M€ (soit + 2,1 M€ par rapport au BP 2023) compensant les autres postes en baisse.

Les opérations pour compte de tiers, équilibrées en dépenses et en recettes, sont liées à l'opération Toulouse Aerospace Express qui se poursuit sur le volet eau potable, le montant affiche une baisse de 0,7 M€.

### Financement des dépenses d'investissement : 19,5 M€

Ces dépenses d'équipement sont couvertes en grande partie par l'autofinancement (13,5 M€). La participation de l'Agence de l'Eau Adour Garonne au programme de réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable s'élève à 1,1 M€. Les recettes issues des participations d'urbanisme (PUP) ainsi que du partenariat avec SNCF RESEAU pour le projet

d'Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse (AFNT) sont en légère augmentation (+0,12 M€).

Au stade du BP, il est néanmoins nécessaire d'inscrire un emprunt d'équilibre de 4,7 M€ pour financer les dépenses d'investissement.

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Ressources propres</b>	<b>12,11</b>	<b>14,77</b>	<b>21,9%</b>	<b>2,66</b>
Epargne nette	9,39	13,49	43,7%	4,10
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	1,76	1,05	-40,1%	-0,71
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,96	0,23	-76,4%	-0,74
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	7,27	4,68	-35,6%	-2,59
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>19,38</b>	<b>19,45</b>	<b>0,4%</b>	<b>0,07</b>

## Budget annexe Infrastructures Métropolitaines de Télécommunications

Ce budget porte l'ensemble des opérations liées à l'installation et à l'exploitation des réseaux physiques et logiques de télécommunication.

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers)</b>	<b>5,01</b>	<b>5,61</b>	<b>12,0%</b>	<b>0,60</b>
Produits des services	3,60	4,00	11,1%	0,40
Redevances et recettes d'utilisation du domaine	3,40	3,90	14,7%	0,50
Autres produits des services	0,20	0,10	-50,0%	-0,10
Impôts et taxes	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,34	0,27	-20,0%	-0,07
Redevances des fermiers et concessionnaires	1,06	1,34	25,4%	0,27
Autres recettes	0,00	0,00	-	0,00
<b>Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)</b>	<b>1,42</b>	<b>1,82</b>	<b>28,3%</b>	<b>0,40</b>
Charges à caractère général	1,09	1,32	21,2%	0,23
Charges de personnel	0,15	0,35	133,3%	0,20
Autres charges de gestion courante	0,17	0,14	-19,9%	-0,03
Autres charges	0,01	0,01	100,0%	0,01
<b>Épargne de gestion</b>	<b>3,58</b>	<b>3,78</b>	<b>5,6%</b>	<b>0,20</b>
Charges financières nettes	0,09	0,07	-17,6%	-0,02
<b>Épargne brute</b>	<b>3,50</b>	<b>3,71</b>	<b>6,1%</b>	<b>0,22</b>
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>69,9%</i>	<i>66,2%</i>	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	1,44	0,85	-41,1%	-0,59
<b>Épargne nette</b>	<b>2,06</b>	<b>2,87</b>	<b>39,0%</b>	<b>0,81</b>
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>41,2%</i>	<i>51,2%</i>	-	-
<b>Dépenses réelles d'investissement (hors dette)</b>	<b>4,79</b>	<b>2,86</b>	<b>-40,3%</b>	<b>-1,93</b>
<b>Recettes réelles d'investissement (hors dette)</b>	<b>1,06</b>	<b>0,85</b>	<b>-20,0%</b>	<b>-0,21</b>
<b>Emprunt d'équilibre</b>	<b>1,66</b>	<b>0,00</b>	<b>-100,0%</b>	<b>-1,66</b>

L'épargne brute dégagée est en légère hausse de +0,2 M€, du fait de la croissance des recettes de fonctionnement plus importante que l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Déduction faite de l'annuité de dette, en baisse de 0,6 M€, l'épargne nette s'élève à 2,9 M€. Le Budget Primitif 2024 est proposé au vote en suréquilibre.

### Recettes de fonctionnement : 5 M€

Les recettes globales sont en constante augmentation depuis plusieurs années et affichent une progression significative pour 2024.

La redevance versée par le délégataire augmente de 0,3 M€ en application du nouveau contrat d'affermage avec la SPL ZEFIL entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La location de fourreaux en zones d'aménagement augmente également de 0,5 M. Cela est généré par l'amélioration de la cartographie du réseau de Toulouse Métropole et par la mise en service de nouveaux fourreaux.

A noter, également les subventions du Feder attendues dans le cadre de la poursuite de l'Appel à Projet Hi5 - High Connectivity via 5G, de 0,3 M€.

### Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 1,4 M€

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 0,4 M€ de BP à BP.

Dans le cadre de la nouvelle organisation des services numériques et de la montée en charge des investissements, le BP2024 intègre le recrutement de trois techniciens et une assistante administrative, soit une progression de 0,2 M€ de masse salariale

Les crédits dédiés à la maintenance des nouveaux réseaux, aux réparations urgentes, au changement du matériel dégradé par le temps et à la mise en sécurité du réseau affichent une progression de 0,1 M€

Enfin, le BP2024 prévoit la refacturation des charges d'administration générale du budget principal Toulouse Métropole au budget annexe IMT (+0,1 M€).

Après remboursement de l'annuité de la dette (0,92 M€), **l'épargne nette dégagée s'élève à 2,87 M€.**

### Dépenses d'investissement : 2,9 M€

Certaines dépenses d'investissement progressent avec :

- l'essor des Projets Urbains Partenariales (PUP), des Projets de Rénovation Urbaines (PRU) ainsi que le développement des Zones d'Aménagements Concertées (ZAC) qui entraînent de nouvelles créations ou d'extensions de réseaux numériques pour un montant de +0,2 M€ par rapport au BP2023 ;
- la poursuite du déploiement de la fibre dans les écoles (0,2 M€).

Les dépenses pour l'appel à projet HI5 - High Connectivity via 5G affichent une baisse de 2,1 M€. Pour mémoire, le projet a pour objectif de doter la métropole d'une structure numérique.

### Financement des dépenses d'investissement : 4,8 M€

Le besoin de financement de 2,9 M€ est couvert par l'épargne nette (2,9 M€) et la subvention d'investissement à percevoir de l'Europe sur les dépenses d'équipement engagées dans le cadre de l'Appel à Projet Hi5 (0,9 M€), ce qui conduit à un vote du budget en suréquilibre de 0,9 M€.

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Ressources propres</b>	<b>3,13</b>	<b>3,72</b>	<b>19,0%</b>	<b>0,59</b>
Epargne nette	2,06	2,87	39,0%	0,81
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	1,06	0,85	-20,0%	-0,21
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
<b>Emprunt d'équilibre</b>	<b>1,66</b>	<b>0,00</b>	<b>-100,0%</b>	<b>-1,66</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>4,79</b>	<b>3,72</b>	<b>-22,4%</b>	<b>-1,07</b>

## Budget annexe Activités Immobilières

Ce budget retrace l'activité immobilière de Toulouse Métropole pour ce qui concerne les pépinières/hôtels d'entreprises. Ce budget comportait les inscriptions liées aux équipements d'intérêt généraux (EIG) mis à disposition du secteur aéronautique.

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b> (hors produits financiers)	<b>11,77</b>	<b>12,12</b>	<b>2,9%</b>	<b>0,34</b>
Produits des services	0,00	0,00	-	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,00	0,00	-	0,00
Revenus des immeubles	5,39	8,03	48,8%	2,63
Subventions d'équilibre	3,51	3,29	-6,2%	-0,22
Autres recettes	2,87	0,80	-72,2%	-2,07
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b> (hors frais financiers)	<b>9,34</b>	<b>9,68</b>	<b>3,6%</b>	<b>0,34</b>
Charges à caractère général	9,00	9,34	3,7%	0,34
Taxes foncières	2,64	2,52	-4,6%	-0,12
Locations immobilières et charges locatives	1,91	2,04	6,7%	0,13
Contrats de prestations de services	1,66	1,41	-15,3%	-0,25
Energie et chauffage urbain	1,24	1,35	8,9%	0,11
Autres achats	1,55	2,02	30,4%	0,47
Charges de personnel	0,30	0,30	0,5%	0,00
Autres charges de gestion courante	0,05	0,05	0,0%	0,00
Autres charges	0,00	0,00	-	0,00
<b>Épargne de gestion</b>	<b>2,43</b>	<b>2,44</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,01</b>
Charges financières nettes	0,23	0,23	3,1%	0,01
<b>Épargne brute</b>	<b>2,20</b>	<b>2,20</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,00</b>
Taux d'épargne brute	18,7%	18,2%	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	30,93	1,13	-96,4%	-29,81
<b>Épargne nette</b>	<b>-28,73</b>	<b>1,08</b>	<b>-103,7%</b>	<b>29,81</b>
Taux d'épargne nette	-244,0%	8,9%	-	-
<b>Dépenses réelles d'investissement</b> (hors dette)	<b>1,35</b>	<b>1,26</b>	<b>-6,8%</b>	<b>-0,09</b>
<b>Recettes réelles d'investissement</b> (hors dette)	<b>46,25</b>	<b>0,05</b>	<b>-99,9%</b>	<b>-46,20</b>
<b>Emprunt d'équilibre</b>	<b>2,90</b>	<b>2,80</b>	<b>-3,4%</b>	<b>-0,10</b>

L'épargne de gestion (2,4 M€) et l'épargne brute (2,2 M€) sont stables de BP à BP. Le remboursement anticipé des emprunts et des avances au budget principal pesaient en 2023 sur l'annuité de la dette et par conséquent sur le niveau de l'épargne nette. Elle s'élève en 2024 à 1,1 M€

### Recettes de fonctionnement : 12,12 M€

Les recettes de fonctionnement (12,1 M€), sont en augmentation de 0,34 M€. Elles sont composées essentiellement des revenus des immeubles et location des pépinières et hôtels d'entreprises dont le nouvel hôtel d'entreprises « Grand Matabiau »

Chaque année, le budget principal verse au budget annexe Activités Immobilières, une subvention d'équilibre permettant de couvrir le besoin global (réel et ordre) de la section de fonctionnement. En 2024, l'augmentation globale des recettes hors subvention +0,6 M€ permet de diminuer la subvention d'équilibre tout en compensant l'augmentation des dépenses de fonctionnement de +0,3 M€. La subvention d'équilibre versée par le budget principal passe de 3,5 M€ à 3,2 M€ soit -0,3 M€.

## Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 9,7 M€

Les charges à caractère général augmentent de +0,3 M€ et correspondent principalement à des dépenses liées à la gestion immobilière des bâtiments, notamment les loyers et charges locatives (2 M€), les frais de gérance et contrats de prestations de service (1,4 M€), les taxes foncières (2,5 M€), les charges afférentes aux fluides (1,4 M€) et à la maintenance des immeubles (0,7 M€).

Les autres postes de dépenses restent stables :

- Les charges de personnel sont inscrites pour 0,30 M€.
- Le remboursement des intérêts d'emprunts est stable pour 0,23 M€.

L'épargne de gestion est en augmentation de 0,01 M€

## Dépenses d'investissement : 1,26 M€

En investissement, les dépenses sont inscrites à hauteur de 1,26 M€ et comprennent :

- 0,41 M€ pour le volet « Pépinières et hôtels d'entreprises » dans le cadre du plan de modernisation récurrent du parc immobilier ;
- 0,85 M€ pour le volet « Bâtiment B612 »
  - o 0,3 M€ pour le bâtiment « accélérateur d'innovation » ;
    - 0,12 M€ pour la création d'un fablab,
    - 0,10 M€ pour de l'achat de mobilier (dont une partie pour le fablab),
    - 0,06 M€ pour des achats informatiques,
  - o 0,55 M€ pour le bâtiment « espaces tertiaires » ;
    - 0,20 M€ pour les aménagements contractuels pour la plateforme technologique Egnos qui donne lieu au paiement d'un loyer,
    - 0,30 M€ pour les travaux d'aménagements de la Cathédrale,
    - 0,05 M€ de mobiliers.

## Financement des dépenses d'investissement : 1,26 M€

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)	Part du total
<b>Resources propres</b>	<b>17,53</b>	<b>1,13</b>	<b>-93,6%</b>	<b>-16,40</b>	<b>89,4%</b>
Epargne nette	-28,73	1,08	-103,7%	29,81	85,5%
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	-	0,00	0,0%
Subventions d'investissement reçues	0,82	0,05	-93,9%	-0,77	4,0%
Produits des cessions d'immobilisations	45,43	0,00	-100,0%	-45,43	0,0%
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00	0,0%
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00	0,0%
<b>Emprunt d'équilibre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,13</b>	<b>-</b>	<b>0,13</b>	<b>10,6%</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>17,53</b>	<b>1,26</b>	<b>-92,8%</b>	<b>-16,27</b>	<b>100,0%</b>

Les ressources propres du budget annexe activités immobilières sont positives à hauteur de 1,1 M€ répartis entre l'épargne nette et une participation du budget principal pour un montant de 0,05 M€. En 2023 ce montant était prévu à hauteur de 17,53 M€ en raison d'écritures exceptionnelles liées à la vente des Equipement d'intérêts Généraux.

L'équilibre de la section d'investissement est permis par l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 0,13 M€.



## Budget annexe Lasbordes

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Recettes réelles d'exploitation (hors produits financiers)</b>	<b>0,34</b>	<b>0,41</b>	<b>19,3%</b>	<b>0,07</b>
Ventes produits fabriqués, prestations	0,34	0,36	4,9%	0,02
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'exploitation	0,00	0,05	-	0,05
Autres recettes	0,00	0,00	0,0%	0,00
<b>Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)</b>	<b>0,29</b>	<b>0,37</b>	<b>24,1%</b>	<b>0,07</b>
Charges à caractère général	0,18	0,24	32,5%	0,06
Charges de personnel	0,11	0,12	2,7%	0,00
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges	0,00	0,01	900,0%	0,01
<b>Epargne de gestion</b>	<b>0,05</b>	<b>0,05</b>	<b>-8,6%</b>	<b>0,00</b>
Charges financières nettes	0,00	0,00	-	0,00
<b>Epargne brute</b>	<b>0,05</b>	<b>0,05</b>	<b>-8,6%</b>	<b>0,00</b>
Taux d'épargne brute	14,7%	11,3%	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	-	0,00
<b>Epargne nette</b>	<b>0,05</b>	<b>0,05</b>	<b>-8,6%</b>	<b>0,00</b>
Taux d'épargne nette	14,7%	11,3%	-	-
<b>Dépenses réelles d'investissement (hors dette)</b>	<b>0,01</b>	<b>0,05</b>	<b>363,5%</b>	<b>0,04</b>
<b>Recettes réelles d'investissement (hors dette)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>
<b>Emprunt d'équilibre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>

Ce budget retrace l'activité de l'aérodrome Toulouse-Lasbordes, plateforme majeure de l'aviation de loisirs et espace de formation permanent grâce aux aéroclubs basés sur le site.

Ce budget annexe est un Service Public Industriel et Commercial, ce qui implique que toutes les dépenses doivent être financées par les recettes propres de l'exploitation du service.

Au stade du budget primitif, les recettes d'exploitation projetées permettent de financer les dépenses d'exploitation tout en dégagant une épargne nette stable de BP à BP. Elle permet de financer les dépenses d'investissement sans recourir à l'emprunt.

### Recettes d'exploitation : 0,4 M€

L'aérodrome de Lasbordes est géré en régie par les services de Toulouse Métropole. En 2024, les recettes d'exploitation s'élèvent à 0,4 M€. Elles sont constituées principalement de redevances d'occupation du domaine public et de forfaits ou taxes d'atterrissages pour 0,36 M€ et de la dotation de centralisation de l'État pour 0,05 M€.

### Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 0,4 M€

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 0,1 M€. Les principales charges sont les suivantes :

- des charges de personnels pour 0,12 M€ représentant 31 % des dépenses d'exploitation réelles ;
- des taxes foncières pour 0,1 M€ (+0,01 M€) qui sont (hors maison d'accueil) refacturées aux usagers occupants des hangars de stationnement des avions ;
- des dépenses d'entretien de la piste et de la sous-traitance pour 0,1 M€ (+0,05 M€). Afin de répondre à des prescriptions de la DGAC un élagage supplémentaire

est prévu et un contrat de maintenance pour le bon fonctionnement des Papi (indicateur de pente d'approche) a été souscrit.

**L'épargne nette dégagée s'élève à 0,05 M€.**

### **Dépenses d'investissement : 0,05 M€**

Il est prévu en 2024 une enveloppe pour des travaux courants.

### **Financement des dépenses d'investissement : 0,05 M€**

L'autofinancement dégagé de 0,05 M€ permet de financer les dépenses d'investissement prévues sur l'exercice. Il convient de noter que ce budget ne porte aucune dette.

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Ressources propres</b>	<b>0,05</b>	<b>0,05</b>	<b>-8,6%</b>	<b>0,00</b>
Epargne nette	0,05	0,05	-8,6%	0,00
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	-	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
<b>Emprunt d'équilibre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>0,05</b>	<b>0,05</b>	<b>-8,6%</b>	<b>0,00</b>

## Budget annexe ZAC Oncopôle

Ce budget est une opération d'aménagement dont la vocation est de regrouper sur un seul lieu des activités de recherche, de soins et de services aux patients, en engageant un renouveau urbain de la porte Sud de Toulouse.

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers)</b>	<b>1,72</b>	<b>2,46</b>	<b>43,0%</b>	<b>0,74</b>
Produits des services	1,10	1,10	0,0%	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,62	1,36	119,4%	0,74
Autres recettes	0,00	0,00	-	0,00
<b>Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)</b>	<b>2,07</b>	<b>2,29</b>	<b>10,6%</b>	<b>0,22</b>
Charges à caractère général	2,07	2,29	10,6%	0,22
Charges de personnel	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges	0,00	0,00	-	0,00
<b>Epargne de gestion</b>	<b>-0,35</b>	<b>0,17</b>	<b>150,4%</b>	<b>0,52</b>
Charges financières nettes	0,22	0,32	47,7%	0,10
<b>Epargne brute</b>	<b>-0,56</b>	<b>-0,15</b>	<b>73,8%</b>	<b>0,42</b>
Remboursement en capital de la dette (retraité)	1,00	1,07	6,4%	0,06
<b>Epargne nette</b>	<b>-1,57</b>	<b>-1,21</b>	<b>22,5%</b>	<b>0,35</b>
<b>Dépenses réelles d'investissement (hors dette)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles d'investissement (hors dette)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>
<b>Emprunt d'équilibre</b>	<b>1,57</b>	<b>1,21</b>	<b>-22,5%</b>	<b>-0,35</b>

L'épargne nette reste négative mais augmente de 0,35 M€, du fait des recettes envisagées en 2024 dont l'évolution est supérieure (+0,74 M€) à celles des dépenses réelles de fonctionnement (+0,22M€) et les charges afférentes à l'emprunt (+0,16 M€). Le déroulement de l'opération est conforme à la trajectoire fixée.

### Recettes de fonctionnement : 2,5 M€

Les recettes de fonctionnement évoluent de +0,7 M€ en 2024 et se décomposent comme suit :

- 1,35 M€ de participations sont attendues sur l'exercice 2024
  - o Recette de participation due pour un total de 3,2 M€ par la société Icade au vu du dépôt d'un permis d'aménager pour un ensemble immobilier de 39 815m<sup>2</sup> : 0,95 déjà versés en 2012, 0,65 M€ à verser en 2024 et 1,6 M€ à la date de mise en exploitation du dernier des bâtiments réalisés ;
  - o 0,7 M€ au titre du projet inspire-gerosciences
- 1,1 M€ ont été reconduits de l'exercice 2023 sur l'exercice 2024. Ils étaient inscrits en prévision de la commercialisation de certains lots de la ZAC, notamment de l'ancien bâtiment OMS. Ces opérations restent toutefois conditionnées à la levée des scellés sur le site du sinistre AZF.

### Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 2,3 M€

L'enveloppe prévisionnelle des dépenses de fonctionnement prévoit les travaux d'aménagement et d'études pour la partie Sud de l'Oncopôle afin d'accompagner des projets en émergence. Elle permet aussi de répondre aux aléas réguliers, aux plantations et au bouclage des réseaux lors de la levée des scellés sur le site AZF.

En 2024 il est notamment prévu des crédits permettant :

- l'acquisition du terrain propriété d'Evotec pour 1,1 M€ ;
- l'acquisition d'un terrain pour l'implantation du projet Inspire-Gérosience de 0,02 M€ ;
- 0,9 M€ pour le financement des travaux sur le chemin de la Loge (doublement de voie), sur la placette Evotec ainsi que dévoiement des réseaux autour du bâtiment OMS.

Après remboursement de l'annuité de la dette, **l'épargne nette est projetée à -1,2 M€.**

### Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont uniquement constituées du remboursement du capital de la dette à hauteur de **1,1 M€.**

### Financement des dépenses d'investissement

Le budget principal verse au budget annexe une avance remboursable de 0,84 M€. Le besoin de financement complémentaire est couvert par un emprunt prévisionnel de 0,4 M€.

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)
<b>Ressources propres</b>	<b>-1,57</b>	<b>-1,21</b>	<b>22,5%</b>
Epargne nette	-1,57	-1,21	22,5%
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	-
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	-
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-
<b>Emprunt d'équilibre</b>	<b>1,57</b>	<b>1,21</b>	<b>-22,5%</b>
Avance remboursable du budget principal	0,84	0,84	0,0%
Emprunt d'équilibre	0,73	0,37	-48,5%

## Budget annexe Crématorium

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Recettes réelles d'exploitation (hors produits financiers)</b>	<b>1,89</b>	<b>2,02</b>	<b>6,5%</b>	<b>0,12</b>
Ventes produits fabriqués, prestations	1,89	1,98	5,1%	0,10
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'exploitation	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes	0,00	0,03	675,0%	0,03
<b>Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)</b>	<b>1,42</b>	<b>1,52</b>	<b>7,1%</b>	<b>0,10</b>
Charges à caractère général	0,54	0,60	11,4%	0,06
Charges de personnel	0,88	0,91	4,3%	0,04
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,0%	0,00
Autres charges	0,00	0,00	20,0%	0,00
<b>Epargne de gestion</b>	<b>0,47</b>	<b>0,49</b>	<b>4,8%</b>	<b>0,02</b>
Charges financières nettes	0,06	0,06	0,0%	0,00
Frais financiers	0,06	0,06	0,0%	0,00
Produits financiers	0,00	0,00	-	0,00
<b>Epargne brute</b>	<b>0,42</b>	<b>0,44</b>	<b>5,4%</b>	<b>0,02</b>
Taux d'épargne brute	22,0%	21,8%	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,26	0,20	-21,6%	-0,06
<b>Epargne nette</b>	<b>0,16</b>	<b>0,24</b>	<b>48,2%</b>	<b>0,08</b>
Taux d'épargne nette	8,5%	11,9%	-	-
<b>Dépenses réelles d'investissement (hors dette)</b>	<b>0,16</b>	<b>0,37</b>	<b>128,8%</b>	<b>0,21</b>
<b>Recettes réelles d'investissement (hors dette)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>
<b>Emprunt d'équilibre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,13</b>	<b>-</b>	<b>0,13</b>

Le nouveau crématorium du quartier Malepère, livré en février 2022 et le crématorium de Toulouse-Cornebarrieu répondent aux besoins des administrés. Ce budget annexe comptabilise les mouvements financiers liés aux activités des deux équipements, gérés en régie directe par Toulouse Métropole.

La hausse des dépenses d'exploitation (+0,10 M€) du fait des coûts de l'énergie et de l'évolution de la masse salariale compensée par des recettes également plus élevées (+0,12 M€) conduit à une épargne de gestion relativement stable (+0,02 M€) par rapport à l'exercice précédent.

L'annuité de la dette diminue de 0,06 M€ par rapport à 2023. L'emprunt de 3 M€, contracté en 2021, dans le cadre de la construction du second crématorium, poursuit son amortissement.

Par conséquent, l'épargne nette dégagée s'élève à 0,24 M€ soit une légère hausse par rapport au BP2023

### Recettes d'exploitation : 2 M€

Les recettes d'exploitation, essentiellement constituées des redevances de crémation, sont en hausse. En effet, l'activité du nouveau crématorium est en évolution (2586 crémations en 2023 contre 2295 en 2022). L'exécution 2023 confirme cette croissance d'activité et permet d'afficher un volume de recettes en hausse au BP2024.

Le BP2024 prévoit la refacturation de charges du site Sud avenue de Gameville (+50 k€) au budget des Pompes Funèbres et au budget principal de la Métropole.

### Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 1,5 M€

Les dépenses d'exploitation augmentent de 0,10 M€. Cette hausse s'explique par les charges à caractère général (+0,06 M€) et l'évolution de la masse salariale (+0,04 M€). Au niveau des charges à caractère général, les postes sont ajustés notamment du fait de la hausse des coûts de l'énergie (gaz) qui ont été estimés compte tenu des incertitudes du marché.

Après remboursement de l'annuité de la dette, **l'épargne nette dégagée s'élève à 0,2 M€.**

### Dépenses d'investissement : 0,4 M€

Des crédits sont prévus à hauteur de 0,16 M€ pour solder les coûts de construction du second crématorium livré début 2022 et dont il reste à honorer les décomptes généraux définitifs. Le coût global de cette opération est estimé à 7,95 M€ HT soit 9,54 M€ TTC. Une enveloppe de 0,21 M€ permettra aussi de compléter les équipements mobiliers et les travaux de fumisterie.

### Financement des dépenses d'investissement : 0,4 M€

L'épargne nette dégagée permet de financer la section d'investissement à hauteur de 0,2 M€. Au stade du BP, il est néanmoins nécessaire d'inscrire un emprunt d'équilibre de 0,1 M€ pour financer les dépenses d'investissement.

en M€	BP2023	BP2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Ressources propres</b>	<b>0,16</b>	<b>0,24</b>	<b>48,2%</b>	<b>0,08</b>
Epargne nette	0,16	0,24	48,2%	0,08
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	-	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
<b>Emprunt d'équilibre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,13</b>	<b>-</b>	<b>0,13</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>0,16</b>	<b>0,37</b>	<b>128,8%</b>	<b>0,21</b>

## Budget annexe Pompes Funèbres

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Recettes réelles d'exploitation (hors produits financiers)</b>	<b>3,85</b>	<b>3,21</b>	<b>-16,5%</b>	<b>-0,64</b>
Ventes produits fabriqués, prestations	3,69	3,06	-17,0%	-0,63
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'exploitation	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes	0,16	0,15	-4,5%	-0,01
<b>Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)</b>	<b>3,43</b>	<b>3,00</b>	<b>-12,6%</b>	<b>-0,43</b>
Charges à caractère général	1,00	1,05	4,6%	0,05
Charges de personnel	2,42	1,91	-21,0%	-0,51
Autres charges de gestion courante	0,01	0,04	461,5%	0,03
Autres charges	0,00	0,00	-7,9%	0,00
<b>Epargne de gestion</b>	<b>0,41</b>	<b>0,21</b>	<b>-49,3%</b>	<b>-0,20</b>
Charges financières nettes	0,00	0,00	-	0,00
<b>Epargne brute</b>	<b>0,41</b>	<b>0,21</b>	<b>-49,3%</b>	<b>-0,20</b>
Taux d'épargne brute	10,8%	6,5%	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	-	0,00
<b>Epargne nette</b>	<b>0,41</b>	<b>0,21</b>	<b>-49,3%</b>	<b>-0,20</b>
Taux d'épargne nette	10,8%	6,5%	-	-
<b>Dépenses réelles d'investissement (hors dette)</b>	<b>0,41</b>	<b>0,21</b>	<b>-49,3%</b>	<b>-0,20</b>
<b>Recettes réelles d'investissement (hors dette)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>
<b>Emprunt d'équilibre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>

Les services funéraires métropolitains organisent des obsèques à la demande des familles, proposent des contrats obsèques en lien avec des partenaires mutualistes, mais interviennent également en astreinte dans le cadre des pouvoirs de police du maire pour les décès sur la voie publique ou dans les domiciles lorsqu'il n'y a pas de famille.

Ce service public industriel et commercial agit face aux opérateurs privés comme un régulateur du marché, les tarifs appliqués ayant tendance à augmenter sensiblement en l'absence d'opérateur public.

L'épargne nette dégagée est en légère baisse par rapport à l'exercice précédent avec une projection à 0,2 M€ en 2024.

### Recettes d'exploitation : 3,21 M€.

En 2023, les ventes de marchandises (1,1 M€) et prestations de service (1,9 M€) représentent 93 % des recettes d'exploitation qui se portent à 3,2 M€ (-0,3 M€/2023). Le niveau de recettes ambitieux du budget primitif 2023 est corrigé à la baisse au regard des réalisations 2022 et les projections d'atterrissage 2023.

Les remboursements de mise à disposition de personnel des pompes funèbres pour la gestion du crématorium et des cimetières (0,04 M€) sont en forte baisse (-0,38 M€/2023). Le salaire de ces agents étant assumé directement par le Crématorium et non plus par les Pompes Funèbres depuis juillet 2022, les Pompes Funèbres ont vocation à moins solliciter de reversement de masse salariale.

### Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 3 M€



Les dépenses d'exploitation diminuent de BP à BP de 12,6 % conséquence de la correction des dépenses de personnel.

Retraitée des refacturations, la masse salariale nette s'élève à 1,9 M€ soit une baisse de 0,1 M€. Les agents mis à disposition du crématorium étant directement payés par le crématorium depuis juillet 2022, le budget primitif 2023 avait été l'occasion d'une baisse prudente et donc limitée de l'enveloppe prévue pour la masse salariale des Pompes Funèbres. Un ajustement complémentaire à la baisse est opéré au budget primitif 2024.

La progression des charges à caractère général de 4,6 % résulte de deux facteurs :

- d'une part, le budget annexe des Pompes Funèbres rembourse au budget annexe Crématorium diverses charges de fonctionnement que le budget annexe Crématorium assume sur le site SUD avenue de Gameville. Auparavant inscrites au budget supplémentaire, ces dépenses sont désormais enregistrées dès le budget primitif.
- d'autre part, 0,27 M€ couvrent le bail de location consenti en 2023 pour une nouvelle agence commerciale.

Les dépenses d'exploitation sont constituées pour 64 % de dépenses de personnel et pour 36 % de dépenses liées à l'achat de fournitures funéraires et à la réparation des véhicules.

**L'épargne nette dégagée s'élève à 0,21 M€.**

### Dépenses d'investissement : 0,21 M€

Les pompes Funèbres poursuivent le remplacement de véhicules, du fait de la mise en place de la ZFE (zones à faibles émissions) avec 0,15 M€ prévus pour cet objet en 2024.

### Financement des dépenses d'investissement : 0,21 M€

L'autofinancement dégagé de 0,21 M€ permet de financer les dépenses d'investissement prévues sur l'exercice. Il convient de noter que ce budget ne porte aucune dette.

en M€	BP2023	BP2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	0,41	0,21	-49,3%	-0,20
Epargne nette	0,41	0,21	-49,3%	-0,20
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	-	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	0,00	0,00	-	0,00
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>0,41</b>	<b>0,21</b>	<b>-49,3%</b>	<b>-0,20</b>

## Budget annexe Collecte et Valorisation des Déchets

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b> (hors produits financiers)	<b>109,83</b>	<b>117,87</b>	<b>7,3%</b>	<b>8,03</b>
Produits des services	2,81	3,54	25,9%	0,73
Taxes d'enlèvement des ordures ménagères	102,28	108,94	6,5%	6,66
Dotations et participations	4,66	5,29	13,6%	0,64
Autres recettes	0,08	0,09	12,2%	0,01
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b> (hors frais financiers)	<b>102,87</b>	<b>110,01</b>	<b>6,9%</b>	<b>7,14</b>
Charges à caractère général	19,80	20,05	1,3%	0,25
Charges de personnel	40,11	38,50	-4,0%	-1,61
Autres charges de gestion courante	42,95	51,45	19,8%	8,50
Autres charges	0,01	0,00	-57,1%	0,00
<b>Epargne de gestion</b>	<b>6,96</b>	<b>7,86</b>	<b>12,9%</b>	<b>0,90</b>
Charges financières nettes	0,12	0,10	-16,9%	-0,02
<b>Epargne brute</b>	<b>6,84</b>	<b>7,76</b>	<b>13,4%</b>	<b>0,92</b>
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>6,2%</i>	<i>6,6%</i>	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,70	0,68	-3,4%	-0,02
<b>Epargne nette</b>	<b>6,14</b>	<b>7,08</b>	<b>15,3%</b>	<b>0,94</b>
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>5,6%</i>	<i>6,0%</i>	-	-
<b>Dépenses réelles d'investissement</b> (hors dette)	<b>9,51</b>	<b>14,65</b>	<b>53,9%</b>	<b>5,13</b>
Dépenses d'équipement	9,51	14,54	52,8%	5,02
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,00	0,10	-	0,10
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,01	-	0,01
<b>Recettes réelles d'investissement</b> (hors dette)	<b>1,03</b>	<b>0,43</b>	<b>-58,5%</b>	<b>-0,60</b>
Dotations, fonds et réserves	0,96	0,00	-100,0%	-0,96
Subventions d'investissement reçues	0,07	0,43	484,6%	0,35
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
<b>Emprunt d'équilibre</b>	<b>2,35</b>	<b>7,14</b>	<b>204,2%</b>	<b>4,79</b>

Toulouse Métropole assure le service de collecte, prévention, traitement, recyclage et valorisation des déchets.

En application des statuts modifiés du Syndicat Mixte DECOSET approuvés en 2018, les déchetteries de Toulouse, Cugnaux et Blagnac, la compostière de Toulouse, ainsi que le poste de transfert de Toulouse, ont été transférés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La gestion du centre de tri de Toulouse est transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2024 au syndicat mixte DECOSET. Toulouse Métropole reste en charge de la gestion du site.

L'épargne nette dégagée est de 7,1 M€, déduction faite de l'annuité de dette récupérable.

### Recettes de fonctionnement : 117,9 M€

Les recettes de fonctionnement sont projetées en hausse de 8 M€ :

- +6,7 M€ pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour atteindre 109 M€ grâce à la dynamique des bases,
- +0,7 M€ pour les produits de services qui correspondent aux recettes issues de la collecte du verre, des métaux et du centre de tri (plastique, cartons...) pour atteindre 5,3 M€,
- + 0,6 M€ pour la vente de matériaux, d'emballage et de papiers.

## Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 110,0 M€

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 7,1 M€ principalement du fait de l'augmentation de la contribution à DECOSET (+8,5 M€), à la suite du transfert du Centre de Tri et à la hausse des tarifs appliquée par le syndicat mixte.

La hausse des charges de fonctionnement intègre l'inflation constatée sur les prix des matières premières, sur les fluides et une hausse des révisions de prix de 7 % sur les contrats de prestations de service et de 15% sur les marchés de maintenance de bacs roulants. Le BP 2024 intègre une nouvelle prestation de collecte en week-end et jours fériés en centre-ville et du lundi au vendredi sur les zones industrielles pour 1,5 M€.

La prévision de la masse salariale projetée est en baisse de 4,5 % soit -1,6 M€, conséquence du transfert du personnel du centre de Tri à DECOSET. Cette baisse est minorée par le Glissement Vieillesse Technicité.

Après remboursement de l'annuité de la dette récupérable, **l'épargne nette dégagée s'élève à 7,1 M€.**

## Dépenses d'investissement : 14,7 M€

Ces dépenses d'investissement financent principalement les travaux des dépôts de collecte (3 M€ pour L'Union, 0,8 M€ pour le site de Chantelle), la mise en place de colonnes enterrées et aériennes (1,3 M€) ainsi que l'acquisition de mobiliers urbains (2,5 M€), de bennes à ordures ménagères et de véhicules destinés à la collecte (5 M€).

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	9,51	14,54	52,8%	5,02
Immobilisations incorporelles	0,73	1,54	111,7%	0,81
Immobilisations corporelles et en cours	8,79	13,00	47,9%	4,21
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,00	0,10	-	0,10
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,01	-	0,01
<b>Dépenses d'investissement (hors dette)</b>	<b>9,51</b>	<b>14,65</b>	<b>53,9%</b>	<b>5,13</b>

## Financement des dépenses d'investissement 14,7 M€

Outre l'épargne nette, le besoin de financement est couvert par un emprunt d'équilibre de 7,1 M€. Les subventions attendues de la part de l'ADEME et de la région sont de 257 k€ pour le déploiement du compostage collectif. Le remboursement par les bailleurs et promoteurs pour la mise en place de colonnes enterrées verre et collecte sélective est estimé à 170 k€.

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	7,17	7,50	4,7%	0,34
Epargne nette	6,14	7,08	15,3%	0,94
Dotations, fonds et réserves	0,96	0,00	-100,0%	-0,96
Subventions d'investissement reçues	0,07	0,43	484,6%	0,35
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	2,35	7,14	204,2%	4,79
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>9,51</b>	<b>14,65</b>	<b>53,9%</b>	<b>5,13</b>

## Budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b> (hors produits financiers)	<b>6,86</b>	<b>7,34</b>	<b>7,0%</b>	<b>0,48</b>
Produits des services	0,00	0,00	-	0,00
Impôts et taxes	6,83	7,22	5,7%	0,39
Dotations et participations	0,03	0,10	204,6%	0,07
Autres recettes	0,00	0,02	-	0,02
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b> (hors frais financiers)	<b>3,22</b>	<b>4,41</b>	<b>36,9%</b>	<b>1,19</b>
Charges à caractère général	1,79	1,85	2,9%	0,05
Charges de personnel	1,04	0,65	-37,4%	-0,39
Autres charges de gestion courante	0,39	1,81	368,5%	1,42
Autres charges	0,00	0,10	-	0,10
<b>Epargne de gestion</b>	<b>3,64</b>	<b>2,94</b>	<b>-19,4%</b>	<b>-0,71</b>
Charges financières nettes	0,00	0,00	-	0,00
<b>Epargne brute</b>	<b>3,64</b>	<b>2,94</b>	<b>-19,4%</b>	<b>-0,71</b>
Taux d'épargne brute	53,1%	40,0%	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	-	0,00
<b>Epargne nette</b>	<b>3,64</b>	<b>2,94</b>	<b>-19,4%</b>	<b>-0,71</b>
Taux d'épargne nette	53,1%	40,0%	-	-
<b>Dépenses réelles d'investissement</b> (hors dette)	<b>4,94</b>	<b>6,24</b>	<b>26,4%</b>	<b>1,30</b>
Dépenses d'équipement	4,78	5,99	25,2%	1,21
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,16	0,25	62,4%	0,10
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
<b>Recettes réelles d'investissement</b> (hors dette)	<b>0,75</b>	<b>0,32</b>	<b>-57,0%</b>	<b>-0,43</b>
Dotations, fonds et réserves	0,02	0,00	-100,0%	-0,02
Subventions d'investissement reçues	0,73	0,32	-55,8%	-0,41
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
<b>Emprunt d'équilibre</b>	<b>0,54</b>	<b>2,98</b>	<b>453,8%</b>	<b>2,44</b>

Ce budget retrace les mouvements financiers de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Les actions entreprises dans le cadre de la GEMAPI sont définies ainsi par l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- l'aménagement des bassins versants,
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau,
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la protection et la restauration des zones humides.

Le volet « prévention des inondations » de la GEMAPI est plus particulièrement constitué par les actions de type "aménagement de bassins versants" et défense contre les inondations. Ainsi, le bon entretien des cours d'eau contribue à ce que les conséquences d'une crue ne soient pas aggravées par la présence d'embâcles.

La création de ce Budget Annexe a entraîné des évolutions et une mise à plat des ressources et des dépenses liées à ces compétences avec en premier lieu la création de la taxe GEMAPI, qui est créée pour financer les missions afférentes à la compétence.

L'épargne nette dégagée est de 2,9 M€. Les ressources sont issues de la taxe GEMAPI dimensionnée pour permettre un budget à l'équilibre.

### Recettes d'exploitation : 7,3 M€.

La taxe GEMAPI est la principale ressource de fonctionnement finançant exclusivement les actions afférentes à la compétence GEMAPI. Elle a été dimensionnée pour équilibrer le budget annexe, son montant évoluera avec la montée en charge des investissements à venir.

En 2024, est prévue en complément une aide de l'Agence de l'Eau pour un poste de Technicien de Rivière (35 k€) et un accompagnement financier (104 k€) de l'Etat, la Région et l'Agence de l'Eau pour l'animation du Programme d'Actions et Prévention des Inondations (PAPI).

### Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 4,4 M€

Les dépenses de fonctionnement, hors ressources humaines, sont affectées essentiellement à l'entretien des digues (1,1 M€) et des cours d'eau (0,3 M€).

Les charges de personnel (0,7 M€) représentent 15 % des dépenses de fonctionnement. En 2024, les agents affectés à cette compétence seront payés directement sur ce budget annexe. Seule une part minimale sera effectuée par le budget principal à hauteur de 25 k€ et donnera lieu à une refacturation.

Les autres charges de gestion courante (1,8 M€) correspondent aux participations aux organismes de regroupement (syndicats mixtes et ententes). La hausse des crédits inscrits est prévue pour un éventuel paiement des contributions dues au titre des années 2017 à 2022 au Syndicat du Bassin Hers Girou (SBHG) et sous réserve de l'issue des contentieux en cours devant le Tribunal Administratif concernant la régularité des titres émis.

**L'épargne nette dégagée s'élève à 2,9 M€.**

### Dépenses d'investissement : 6,2 M€

Les dépenses d'investissement sont constituées d'une part d'études (2,3 M€), notamment des études opérationnelles avant travaux sur les cours d'eau et sur les ouvrages traversants. D'autre part, elles comprennent des travaux (3,7 M€) sur les digues (travaux de confortement du système d'endiguement) et sur les cours d'eau (Riou à Blagnac, Dancelle à l'Union-St Jean, le ruisseau du Pin à Pin-Balma, le Foumelou à Grantentour...).

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	4,78	5,99	25,2%	1,21
Immobilisations incorporelles	2,11	2,31	9,6%	0,20
Immobilisations corporelles et en cours	2,67	3,68	37,6%	1,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,16	0,25	62,4%	0,10
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
<b>Dépenses d'investissement (hors dette)</b>	<b>4,94</b>	<b>6,24</b>	<b>26,4%</b>	<b>1,30</b>

La réalisation des études a permis le lancement des premiers travaux, conformément à la programmation et à la capacité de financement du budget annexe.

### Financement des dépenses d'investissement : 6,2 M€

Ces dépenses d'équipement sont couvertes en grande partie par l'autofinancement (2,9 M€) et par une subvention de la part de l'état et de la région dans le cadre du Programme d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI) (0,3 M€). Au stade du BP, il est néanmoins nécessaire d'inscrire un emprunt d'équilibre de 3,0 M€ pour financer les dépenses d'investissement.

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Ressources propres</b>	<b>4,40</b>	<b>3,26</b>	<b>-25,8%</b>	<b>-1,14</b>
Epargne nette	3,64	2,94	-19,4%	-0,71
Dotations, fonds et réserves	0,02	0,00	-100,0%	-0,02
Subventions d'investissement reçues	0,73	0,32	-55,8%	-0,41
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
<b>Emprunt d'équilibre</b>	<b>0,54</b>	<b>2,98</b>	<b>453,8%</b>	<b>2,44</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>4,94</b>	<b>6,24</b>	<b>26,4%</b>	<b>1,30</b>

## Budget annexe ZAC Francazal

Le site de Francazal d'une emprise de 38ha, a été cédé par l'Etat à Toulouse Métropole en janvier 2020. Il a pour objectif de devenir un « laboratoire » haut de gamme pour ce qui concerne l'activité aéronautique, le développement des transports du futur et les activités liées d'une part aux mobilités durables et innovantes (drones, véhicules autonomes terrestres et aériens), d'autre part aux énergies décarbonées (filières électriques et hydrogène notamment).

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
<b>Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers)</b>	<b>2,00</b>	<b>1,20</b>	<b>-40,0%</b>	<b>-0,80</b>
Produits des services	2,00	1,20	-40,0%	-0,80
Impôts et taxes	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes	0,00	0,00	-	0,00
<b>Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)</b>	<b>5,76</b>	<b>4,05</b>	<b>-29,8%</b>	<b>-1,72</b>
Charges à caractère général	5,76	4,05	-29,8%	-1,72
Charges de personnel	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges	0,00	0,00	-	0,00
<b>Epargne de gestion</b>	<b>-3,76</b>	<b>-2,85</b>	<b>24,4%</b>	<b>0,92</b>
Charges financières nettes	0,00	0,00	-	0,00
<b>Epargne brute</b>	<b>-3,76</b>	<b>-2,85</b>	<b>24,4%</b>	<b>0,92</b>
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	-	0,00
<b>Epargne nette</b>	<b>-3,76</b>	<b>-2,85</b>	<b>24,4%</b>	<b>0,92</b>
<b>Dépenses réelles d'investissement (hors dette)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles d'investissement (hors dette)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>
<b>Emprunt d'équilibre</b>	<b>3,76</b>	<b>2,85</b>	<b>-24,4%</b>	<b>-0,92</b>
Avance remboursable du budget principal	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	3,76	2,85	-24,4%	-0,92

Le financement d'un budget d'aménagement implique un décalage entre le décaissement des crédits nécessaires aux travaux et l'encaissement des cessions des terrains. Ce delta est compensé soit par des avances remboursables du budget principal vers le budget annexe d'aménagement soit par de l'emprunt.

Pour 2024, il en découle une épargne nette négative à hauteur de 2,9 M€, contre 3,8 M€ lors du BP23, et un emprunt d'équilibre estimé à 2,9 M€.

### Recettes de fonctionnement : 1,2 M€

L'exercice 2024 intègre les prévisions de recettes de la vente du bâtiment technocampus pour un montant de 1,2 M€.

### Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 4 M€

Les dépenses de fonctionnement intègrent l'ensemble des dépenses concourant à l'aménagement de la zone (cession et réalisation de travaux).

L'exercice 2024 porte les dépenses suivantes :

- l'achat d'acquisitions foncières pour 0,5 M€
- des crédits d'études pour 0,5 M€
  - o archéologie préventive (0,2 M€)
  - o diagnostic pollution complémentaire (0,05 M€) ;



- des études de géomètre, urbaniste conseil, étude d'impact (0,25 M€)
- 3 M€ au titre de la continuité des travaux de démolitions dont 0,5 M€ affectés à des opérations de dépollution pyrotechnique et 2,4 M€ des mandats de travaux pour les aménagements de VRD (Voirie Réseaux Divers), la dépollution chimique et le gardiennage.
- des honoraires du mandataire pour 0,01 M€

Le budget annexe de Francazal n'a pas contracté de dette, les charges financières sont nulles.

**L'épargne nette est projetée à -2,85 M€.**

### Dépenses d'investissement

Il n'y a pas de dépenses réelles d'investissement prévues pour l'exercice 2024.

### Financement des dépenses d'investissement

Pour l'exercice 2024, le budget principal versera au budget annexe un emprunt d'équilibre de 2,85 M€.

en M€	BP 2023	BP 2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
Emprunt d'équilibre	3,76	2,85	-24,4%	-0,92
Avance remboursable du budget principal	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	3,76	2,85	-24,4%	-0,92

2024

Rapport  
du budget primitif



# Accusé de réception - contrôle de légalité

Toulouse Métropole

---

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : DEL-23-0968

Objet de l'acte : Adoption du Budget primitif 2024 - Budget principal

Annexe(s) : 0. rapport budgétaire

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires

Date Séance : jeudi 07 décembre 2023

Nom signataire : Jean-Luc MOUDENC

Identifiant de télétransmission : 031-243100518-20231207-DL58200H3-DE

Identifiant unique de l'acte :

Date de transmission en Préfecture : 14/12/2023

Date de réception en Préfecture : 14/12/2023